BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS
édité par la Mairie des Mathes

Les Mathes La Palmyre

LES MATHES
Nature Plein Cadre
LA PALMYRE

N° 45
Juin 2010

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un nouveau système d'appel des médecins de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain matin, il vous suffit de composer le numéro de téléphone de votre médecin habituel. Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis directement en relation avec le médecin de garde.

TROUVEZ LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE

N° Audiotel 3237

accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre officine où la pharmacie de garde est affichée.

commune de LES MATHES LA PALMYRE

BULLETIN MUNICIPAL

N°45 - Juin 2010

SOMMAIRE

- ✓ Le mot du Maire ..... P. 3
- ✓ Conseils municipaux ..... P. 5
- ✓ Les travaux dans la commune ..... P. 15
- ✓ Le littoral ..... P. 19
- ✓ Les finances communales ..... P. 20
- ✓ Infos municipales ..... P. 25
- ✓ Infos pratiques ..... P. 32
- ✓ Urbanisme ..... P. 33
- ✓ Du côté des écoles ..... P. 36
- ✓ Échos du commerce et activités économiques ..... P. 37
- ✓ Animations ..... P. 38
- ✓ Calendrier des animations ..... P. 40
- ✓ Vie associative ..... P. 43
- ✓ À vos plumes ..... P. 52
- ✓ À votre service ..... P. 55

Réalisation et impression IMPRIMERIE LAGARDE
17920 BREUILLET - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 2e trimestre 2010

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

Ils nous ont quittés cette année...

- GENERAUD Roland	08/09/1921	24/12/2009
- MACHET Christiane Clairette Annie, épouse DELPHIN	31/10/1938	12/01/2010
- NAUDET Abel Léon	17/09/1929	19/01/2010
- BAYLE Roger Gilbert	24/05/1929	12/03/2010
- PLISSON Yvonne Marcelle Marguerite, veuve GIRAUD	08/05/1931	24/03/2010
- REICHELT Josef	01/07/1926	02/05/2010

Le Mot du Maire

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le premier semestre 2010 aura été très perturbé sur les plans géologiques et météorologiques, tant les nombreux événements qui se sont produits mondialement ou localement, auront marqué durement les esprits.

La planète terre est en colère : elle rugit, elle gronde, elle souffle et elle vomit, provoquant à chaque soubresaut ou mouvement d'humeur, des cataclysmes de grande ampleur, de véritables déluges qui s'accompagnent inéluctablement de la perte de nombreuses vies humaines, et par voie de conséquence, de grands désordres économiques, car bien souvent ce sont les pays les plus démunis qui sont les plus cruellement frappés.

Depuis le tremblement de terre d'Haïti, si meurtrier, on ne compte plus les séismes à répétition d'une rare intensité, les éruptions volcaniques, les violentes et soudaines tornades, les inondations dues à des pluies torrentielles ou des submersions qui prennent parfois la forme de tsunamis, plus ou moins importants, comme celui qui a touché de façon si dramatique le Nord de notre Département, et le Sud de la Vendée, le 28 février dernier, dû, il est vrai, à la conjonction assez exceptionnelle d'une forte marée d'un coefficient de 102 avec un vent d'une force de 130 km/h environ. (Souhaitons ne pas connaître pire dans l'avenir, quand on sait qu'il existe des coefficients de 118 et des vents qui ont soufflé à plus de 230 km/h en décembre 1999).

À l'heure où je rédige ces quelques lignes, le journal télévisé nous présente une fois encore un spectacle dantesque du cataclysme qui vient de frapper, avec une violence inouïe, les habitants du Département du Var : des véhicules qui s'entrechoquent dans les torrents de boue, des maisons emportées ou éventrées par la violence des eaux, et de nombreuses personnes qui ont tout perdu à l'occasion de ce dramatique événement. Une fois de plus, le bilan des pertes humaines est très lourd.

Tout cela prouve bien que l'exceptionnel devient, au fil des événements, de plus en plus fréquent et plus probable, et qu'il nous faudra bien dans les années qui vont suivre nous habituer et nous préparer à ce que, fatalement, ce déchaînement des éléments naturels se répète çà et là de façon imprévisible. Cela devrait aussi amener à réfléchir ceux qui pensent, avec force conviction, qu'avec des lois, des directives, des règlements ou autres plans d'évacuation et de sauvegarde, que l'on peut tout anticiper ou tout résoudre... Le vécu de toutes ces récentes catastrophes prouve bien, si besoin était, que les choses ne se passent que très rarement, pour ne pas dire jamais, comme on les avait prévues. Gageons que ce sera encore et toujours la réactivité, le bon sens, et bien sûr la solidarité des acteurs de terrain qui seront les mieux à même de faire face, tout au moins dans l'urgence, à toutes sortes de situations de ce genre.

Au rythme où vont les choses depuis quelques mois, il serait peut-être bon aussi que les grands visionnaires écologistes convaincus, chantres de la docte confrérie de la cistude et des roseaux, qui spéculent sur ce qu'il pourrait se produire en 2400 ou 2500, fassent preuve d'un peu plus de modestie et de lucidité tant il semble devenu dérisoire d'extrapoler sur un si long terme ; *a fortiori* si l'on considère notre évident e incapacité à faire voler nos avions lorsqu'un volcan projette des poussières dans l'atmosphère, ou bien encore, de stopper une gigantesque marée noire dont on n'est vraiment pas en mesure, encore aujourd'hui, d'en prévoir le terme ni d'en évaluer toutes les désastreuses conséquences aussi environnementales qu'économiques.

En ce qui concerne notre Commune, cette surcôte de 1,30 m n'aura occasionné que des dégâts matériels, certes importants, sur un linéaire de 2.400 m de notre cheminement côtier entre le Club Méditerranée et le Port où les revêtements ont littéralement explosé sous la violence des vagues et la forte pression de la houle. Les enrochements ont également été assez malmenés faisant apparaître de légers affaissements çà et là de la digue, qui a cependant tenu bon.

Nous avons donc dû, dans l'urgence et durant les 3 semaines qui précédaient les vacances de Pâques, sécuriser, consolider et remettre à leur place pas mal de blocs avant de refaire les 17.000 m² d'enrobé que comporte tout ce linéaire. La réactivité de votre équipe municipale, qu'il s'agisse des élus ou de la soixantaine

Le Mot du Maire

d'agents techniques ou administratifs, a été une fois de plus, remarquable. De plus, les entreprises qui disposent ordinairement de 3 semaines pour répondre aux appels d'offres, n'ont eu, en la circonstance, que 3 jours pour le faire, et même l'Office National des Forêts, habituellement assez long à réagir, nous donnait immédiatement et exceptionnellement son accord pour que l'entreprise locale que nous avions retenue, traite aussi la petite partie qui les concernait dans le secteur Sud de ce vaste chantier.

C'est grâce à toute cette coopération exemplaire, animés par la bonne volonté et la compréhension de tous, que nous avons pu, en un temps record, effacer toutes les séquelles de cette sournoise attaque des éléments naturels. Que tous les acteurs qui y ont contribué soient une fois encore chaleureusement et publiquement remerciés...

Dès la fin septembre, avant les « coups de tabac » habituels de la période hivernale, nous prendrons le temps d'effectuer un sérieux reprofilage de l'ensemble de notre défense de côte, avec les 3.000 tonnes de blocs déjà réservés à cet effet. Finalement, le coût global de la remise en état, lié à ce déplorable événement, flirtera avec le million d'euros, dont, il est vrai, une petite partie avait déjà été, de toute façon, prévue au Budget 2010, car nous avions durant l'année 2009 constaté quelques désordres en certains endroits de l'ouvrage.

Chacun pourra aisément comprendre que la remise en état de l'ensemble de notre front de mer n'a pas facilité la tâche de nos agents pour respecter le planning annuel des travaux habituellement très chargé en cette période de mise en place de notre saison touristique. Nous y sommes toutefois, avec un peu de retard il est vrai, parvenus, notamment pour terminer l'important chantier du nouveau « jardin public » derrière la mairie. Beaucoup d'entre vous ont pu le découvrir et l'apprécier à l'occasion du vide-grenier agrémenté, pour la première fois cette année, d'un marché aux fleurs. Très bien situé au cœur de notre bourg, ce nouveau parc ludique pour les jeunes enfants, très arboré et joliment fleuri par notre équipe de jardiniers est, et sera, de plus en plus fréquenté.

Comme annoncé dans le bulletin de décembre dernier, l'avancement de tous nos projets d'urbanisation tant privés, que communaux, se déroulent exactement comme prévu : après la réalisation récente des travaux de viabilisation, la commercialisation de la 2e tranche de notre lotissement communal comprenant une cinquantaine de parcelles à construire est lancé depuis peu, et déjà, une trentaine d'acquéreurs potentiels se sont montrés très intéressés. Le programme des 14 logements sociaux du Sourdonnet, porté par la S.E.M.I.S., après mise à disposition du terrain et financement de la voirie et des réseaux divers par la Commune, sera repris dès la fin septembre. Les 3 autres projets privés conséquents que sont d'une part, le domaine des Combes, qui bénéficie des aides du pass-foncier pour les primo-accédants, au Nord de notre lotissement communal, d'autre part, « la résidence de la Presqu'île » qui concerne l'espace entre le supermarché et la poste, qui comprendra une quarantaine de studios et appartements, ainsi que quelques locaux commerciaux, devraient soit démarrer très prochainement ou au plus tard avant la fin de cette année. Enfin, la commercialisation de la résidence « séniors » est en cours depuis le début juin : elle portera le nom « Les Prés de Marie » en souvenir de l'ancienne école libre si chère à certains Mathérons et surtout aussi en signe de reconnaissance envers l'association du même nom qui, en nous accordant pleinement sa confiance il y a quelques années, nous avait alors permis d'enclencher toute cette démarche de grande ampleur, de modernisation, de restructuration et d'extension de notre joli village où il fait de plus en plus bon vivre...

Une réunion d'information publique sur cet intéressant projet structurant se tiendra en mairie le jeudi 8 juillet à 18 heures, afin que les personnes directement ou indirectement concernées puissent découvrir cette démarche qui devrait, n'en doutons pas, jouer un rôle déterminant dans la recherche de dynamisation de notre centre-bourg.

Par ailleurs, vous aurez pu constater que nous avons également, grâce à la bienveillante contribution de l'Office de Tourisme et de son dévoué président, pu solutionner le problème du maintien du service postal à la Palmyre et ce, de façon assez intéressante en terme de durée, de dynamisme et d'intérêt économique...

Comme quoi il est toujours bon de se creuser les méninges pour savoir rebondir avantageusement sur toutes les difficultés.

Un grand nombre d'entre vous se demande ce que nous sommes en train de faire depuis quelques jours, au rond-point des Valdotains, à l'entrée de notre village. En parallèle de ce que nos amis d'Antney-Saint-André ont fait chez eux en « grande pompe », en octobre dernier, nous allons, à notre tour, commémorer chez nous et à notre façon, au début septembre, les 20 ans de notre jumelage. Il nous a semblé intéressant pour l'exceptionnelle circonstance, de « relooker » cet emplacement au demeurant stratégique, en l'identifiant de façon symbolique, par la reproduction bien sûr approximative, de leur magnifique environnement dont ils sont fiers et qui ne laisse pas indifférents les littoraux que nous sommes, à chaque fois que nous les visitons.

Espérant pour le reste de cette saison 2010 des conditions météorologiques un peu plus clémentes que celles que nous avons dû subir récemment, je vous souhaite à tous un très bon été.

Robert JONO

Les principales décisions

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2010

SOLLICITE auprès du Conseil Général de Charente-Maritime une subvention, au titre du plan Nautique, pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du club de voile, estimés à 586.080 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant : (Unanimité).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT		FINANCEMENT	%	MONTANT
travaux	544.000,00 €		DGE	plafonné	76.000 €
mission SPS	4.000,00 €		CG 17	plafonné	61.000 €
maîtrise d'œuvre	38.080,00 €		Conseil Régional	sollicité	
			Réserves parlementaires	sollicité	
			Fonds propres	mini 20 %	
TOTAL HT	**586.080,00 €**		**TOTAL**		**586.080 €**
TVA	114.871,68 €				
TOTAL TTC	**700.951,68 €**				

SOLLICITE au titre des réserves parlementaires une subvention, pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du club de voile, estimés à 586.080 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant : (Unanimité).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT		FINANCEMENT	%	MONTANT
travaux	544.000,00 €		DGE	plafonné	76.000 €
mission SPS	4.000,00 €		CG 17	plafonné	61.000 €
maîtrise d'œuvre	38.080,00 €		Conseil Régional	sollicité	
			Réserves parlementaires	sollicité	
			Fonds propres	mini 20 %	
TOTAL HT	**586.080,00 €**		**TOTAL**		**586.080 €**
TVA	114.871,68 €				
TOTAL TTC	**700.951,68 €**				

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes une subvention, pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du club de voile, estimés à 586.080 € H.T. **ACCEPTE** le plan de financement suivant : (**Unanimité**).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT		FINANCEMENT	%	MONTANT
travaux	544.000,00 €		DGE	plafonné	76.000 €
mission SPS	4.000,00 €		CG 17	plafonné	61.000 €
maîtrise d'œuvre	38.080,00 €		Conseil Régional	sollicité	
			Réserves parlementaires	sollicité	
			Fonds propres	mini 20 %	
TOTAL HT	**586.080,00 €**		**TOTAL**		**586.080 €**
TVA	114.871,68 €				
TOTAL TTC	**700.951,68 €**				

SOLLICITE auprès du Conseil Général de Charente-Maritime une subvention, au titre du plan Sport et Culture, à hauteur de 35 % du coût H.T. des travaux pour l'aménagement de l'aire de jeux du parc de la mairie, estimés à 17.505 € H.T. **ACCEPTE** le plan de financement suivant. (**Unanimité**).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT		FINANCEMENT	%	MONTANT
Acquisition d'un jeu	15.940,00 €		CG 17	35 %	6.126,75 €
Mise en œuvre			Fonds propres	65 %	11.378,25 €
- calcaire	270,00 €				
- béton	350,00 €				
- géotextile	210,00 €				
- rondins de bois	735,00 €				
TOTAL HT	**17.505,00 €**		**TOTAL**		**17.505,00 €**
TVA	3.430,98 €				
TOTAL TTC	**20.935,98 €**				

MODIFIE à compter du 1er mars 2010 sa délibération du 15 décembre 2009 et **INDIQUE** que le marché des Mathes pour les passagers est payant du 15 juin au 15 septembre, selon les tarifs fixés par la délibération du 15 décembre 2009. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'acquérir une partie de terrain non bâti environ (2 m de large sur 235 m de long, soit environ 470 m²), issue de la parcelle cadastrée AB n°97, appartenant à M. LECUROUX Jean-Pierre et Mme GAURY épouse LECUROUX Jacqueline, au prix d'un euro symbolique. **CHARGE** l'étude de Me LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. **PRÉCISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'acquérir partie des parcelles cadastrée section AI n°296 et 297, sises rue du Pied Martyr, appartenant à M. et Mme DELAGE Jack, pour une superficie totale de 66 m², au prix d'un euro symbolique. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé par les services municipaux en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n°192, sise rue du Sourdonnet, d'une superficie de 50 m² et appartenant à M. et Mme LEYRAUD Christian, au prix d'un euro symbolique. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé par les services municipaux en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n°146, sise rue du Sourdonnet, d'une superficie de 108 m² et appartenant à M. et Mme LABRETTE René, au prix d'un euro symbolique. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé par les services municipaux en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n°188, sise rue du Sourdonnet, d'une superficie de 108 m² et appartenant à Mme CAILLON Charlette, au prix d'un euro symbolique. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé par les services municipaux en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (**Unanimité**).

DÉCIDE de céder, à la société Véalis Développement, partie de la parcelle cadastrée section AA n° 364 au prix de 150 €/m². **INDIQUE** que la superficie exacte cédée sera définie par un géomètre-expert. **CHARGE** l'étude de Me LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction des actes relatifs à cette vente. **PRÉCISE** que les frais de bornage et de division parcellaire seront à la charge de la commune et que les frais d'acte resteront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de tout acte concernant cette vente. (**Unanimité**).

COMPLÈTE sa délibération en date du 15 décembre 2009 relative à la révision simplifiée du P.O.S. (secteur la Pinède) afin d'y annexer le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 16 octobre 2009. **COMPLÈTE** sa délibération en date du 15 décembre 2009 susvisée en précisant les remarques formulées lors de l'enquête publique, étant précisé que 16 observations étaient favorables et 5 défavorables sur les motifs suivants non pris en compte :

☞ historique et traitement des faits réputés illégaux, réaction inefficace de la sous-préfecture et de la Diren,
☞ altération de l'espace boisé classé par l'abattage d'un certain nombre d'arbres,
☞ caractère d'inutilité de la piste cyclable compte tenu de l'existence d'autres circuits compatibles,
☞ pas d'urgence pour la mise en place de cette piste cyclable, contestation des motifs touristiques et sécuritaires invoqués à l'appui du projet, nuisances « anormales » pour les riverains,
☞ remise en cause des dates de l'enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL tient à rappeler que :

– En aucun cas la future piste ne fera doublon avec la piste cyclable existante le long du boulevard des Régates, puisque celle-ci aboutit sur la façade littorale au niveau du port et non des plages. Elle est aujourd'hui le seul tronçon cyclable reliant le centre de la station balnéaire au front de mer, saturé en période estivale alors que de nombreux cyclistes se rendant aux plages préfèrent emprunter l'avenue de l'Océan pour éviter ce détour par le port, détour qui obligerait en outre tous les cyclistes à traverser le marché (mercredis matins et dimanches matins) ou le centre commercial.

– Le tracé de la future piste cyclable a été déterminé de manière à s'intégrer au mieux dans la Pinède en s'adaptant au relief naturel des sols. Il a nécessité la coupe d'une douzaine d'arbres seulement, d'un diamètre de 15 cm maximum, dont 5 étaient morts depuis déjà longtemps. Cela a été vérifié par M. le Sous-Préfet lors d'une visite sur place le 22 septembre 2008.

– C'est avant tout le maintien en état de débroussaillement de ce bois, assuré par la Commune, qui garantit un faible risque d'incendie. Les dépôts illégaux de déchets végétaux issus de jardins de l'avenue de l'Océan (grâce à des portillons créés sans autorisation) sont constatés par les services municipaux dans la Pinède. Ces tas de végétaux secs (notamment aiguilles de pins) présentent un risque d'incendie certain.

– Concernant les nuisances supposées apportées aux riverains par l'ouvrage prévu, il s'agit là de la vraie finalité de ce combat de mauvaise foi pour une revendication égoïste : la jouissance exclusive d'un espace public communal. Quant aux nuisances supposées liées à la circulation de vélos (non polluants et non bruyants) à une vingtaine de mètres en moyenne des clôtures des jardins de l'avenue de l'Océan, il apparaît inacceptable de considérer qu'une telle piste ne permettra pas une jouissance normale des propriétés situées avenue de l'Océan.

– Concernant les dates de l'enquête publique, et bien qu'aucune disposition réglementaire ne le prévoit, le Conseil Municipal a décidé de les planifier sur les vacances de la Toussaint 2009 afin justement de permettre à un plus large public de s'exprimer.

– Enfin, la réalisation de pistes cyclables sur le territoire de la commune des Mathes-la Palmyre, s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique touristique de la Commune. La pratique du vélo s'est vue démultipliée pendant les étés 2008 et 2009. Vecteur de développement touristique et durable, l'extension des voies de liaison douces permet de répondre à une demande forte, tout en proposant un mode de circulation alternatif ayant pour conséquence une utilisation moindre des véhicules à moteur. La cohabitation de tous les utilisateurs de l'avenue de l'Océan est devenue de plus en plus difficile en période estivale. La Municipalité a fait réaliser, dans l'hiver 2008-2009, des travaux de réaménagement des avenues de l'Océan et d'Angoumois à hauteur de 1 M€ afin d'organiser la circulation des véhicules et piétons. Les cyclistes devant, à l'avenir, emprunter cette nouvelle piste cyclable parfaitement sécurisée.

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-24 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois au moins, et que mention de cet affichage sera inséré en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département, avec précision du lieu où le dossier peut être consulté. RAPPELLE que la présente délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au 1er alinéa de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1 er jour où il est effectué. DIT que les autres termes de la délibération du 15 décembre 2009 susvisée restent inchangés. (**Unanimité**).

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2.000 € au Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes afin de porter secours à la population Haïtienne. (**Unanimité**).

SÉANCE DU 4 MARS 2010

DÉCIDE, de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 263.020 €, au titre de l'année 2010, au bénéfice des associations et groupements à caractère local suivants : (**étant précisé que les Conseillers, membres d'une association, n'ont pas pris part au vote**)

ORGANISMES	MONTANT
U.N.R.P.A.	**4.000 €** (16 voix pour : F.-X. Degorce, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N.Désiré, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess)
Association des parents d'élèves de l'école des Mathes	**500 €** (17 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess)
Coopérative de l'école élémentaire	**80 €** (unanimité)
Coopérative de l'école maternelle	**80 €** (unanimité)
Cercle Nautique de Bonne-Anse	**200 €** (17 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin)
Comité de Jumelage	**4.500 €** (13 voix pour : F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, S. Thiré, N. Désiré, J. Crasso, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess)
Comité des Fêtes et Animations	**25.000 €** (18 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess)
Nouvelle société des courses (Trophée Vert)	**1.500 €** (unanimité)
Océan Sports les Mathes	**9.000 €** (18 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess)

Soutien scolaire mathéron	**400 €** (unanimité)
S/total	**45.260 €**
Association des Dons d'Organes (ADOT 17)	**100 €** (unanimité)
Association de protection des chats abandonnés	**300 €** (14 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess – 5 voix contre : S. Thiré, N. Désiré, M. Dupin, A.-M. Bascle, N. Nicolle)
Association pour la recherche sur la SLA	**100 €** (unanimité)
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert	**200 €** (unanimité)
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	**80 €** (18 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré , C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, M. Bertin, A. Siess – 1 abstention : R. Ruffier)
Fitness Club	**100 €** (17 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess – 1 abstention : G. Spitéri – 1 voix contre : N. Désiré)
Judo Club la Tremblade	**100 €** (unanimité)
Séïsme à Haïti	**2.000 €** (déjà voté à l'unanimité lors d'un précédent Conseil Municipal)
Société nationale des secours en mer Royan Côte de Beauté	**500 €** (unanimité)
Union nationale des combattants	**80 €** (18 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, M. Bertin, A. Siess)
S/total	**3.560 €**
Participation de l'employeur à la mutuelle santé du personnel communal	**9.000 €** (unanimité)
Office du Tourisme La Palmyre-Les Mathes	**205.200 €** (13 voix pour : F.-X. Degorce, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré , C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier)
TOTAL	**263.020 €**

PRÉCISE que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement de 25.000 € au titre de l'exercice 2010. (**Unanimité**).

DÉCIDE de fixer le produit, des trois taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2010 à la somme de 1.103.194 € (18.668 € de subventions et de compensations pour exonérations non incluses). FIXE comme suit les taux de chacune desdites taxes. (18 voix pour : R. Jono, F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.-L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré, C. Delahaye, J. Cr asso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Jouber t, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess – 1 voix contre : A.-M. Bascle).

TAXES	TAUX
HABITATION	**5,72 %**
FONCIER BATI	**10,85 %**
FONCIER NON BATI	**10,78 %**

SOLLICITE le versement d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, pour les travaux de réhabilitation et d'extension du club de voile, estimés à 522.000 € H.T (montant des travaux éligibles). ACCEPTE le plan de financement suivant. (**Unanimité**).

COUT DE L'OPERATION	MONTANT		FINANCEMENT	%	MONTANT
préparation du chantier	18.000 €		DGE	plafonné (15,32 %)	80.000 €
maçonnerie	86.000 €		CG 17	plafonné (11,68 %)	61.000 €
structure bois	116.000 €		Conseil Régional	sollicité - 10 %	52.200 €
étanchéité	22.000 €		Réserves parlementaires	sollicité - 10 %	52.200 €
menuiseries extérieures	42.000 €		Fonds propres	53 %	276.600 €
serrurerie	20.000 €				
plaquisterie	34.000 €				
électricité	36.000 €				
plomberie	46.000 €				
revêtement sols et murs	36.000 €				
menuiseries intérieures	20.000 €				
peinture	46.000 €				
TOTAL HT	**522.000 €**		**TOTAL**		**522.000 €**
TVA	102.312 €				
TOTAL TTC	**624.312 €**				

APPROUVE la convention de partenariat, avec l'Office de Tourisme de la Palmyre-Les Mathes à compter du 1er mai 2010, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2015. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir. (**Unanimité**).

APPROUVE la convention, de mise à disposition du local communal sis avenue du Poitou à La Palmyre, à la SARL « Les Délices du Trinitain », du 25 mars 2010 au 31 décembre 2010. PRÉCISE que conformément à la convention, la S.A.R.L. « Les Délices du Trinitain » sera redevable à la Commune, d'un loyer forfaitaire de QUINZE MILLE EUROS net de toutes taxes, comprenant la location du local, la mise à disposition d'un parking, et d'une surface pour terrasse commerciale de 50 m² environ. AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir. (**Unanimité**).

PREND ACTE du désengagement de La Poste pour le maintien d'un service postal à la Palmyre, en saison. PRÉCISE que l'Office de Tourisme des Mathes-la Palmyre accepte de mettre en place un relais-poste commerçant pour les activités postales de base du 1er avril au 30 septembre, avec ouverture le matin en avril, mai, juin et septembre, et ouverture le matin et l'après-midi en juillet et août. RÉSILIE à compter du 10 mars 2010, le bail de mise à disposition du local de la Palmyre à la Direction de la poste. (**18 voix pour :** R. Jono,

F.-X. Degorce, G. Spitéri, Y . Bonnaud, J.-L. Amsellem, P . Jahiel, S. Thiré, N.Désiré, C. Delahaye, J. Cr asso, P. Gadreau, A.-M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess – **1 voix contre :** G. Spitéri).

Vu les travaux d'urgence à réaliser, sur la digue ceintur ant le village du Club Med, suit e à la t empête Xynthia qui s'est abattue sur le littoral de notre commune, et au titre du programme 2010 de défense de côte, vue la consultation du service « défense de côtes » du Conseil Général, et les mesures d'urgence à prendre pour sécuriser les ouvrages, **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de la Char ente-Maritime une subvention à haut eur de 70 % du mont ant HT des travaux urgents estimés à 126.000 € HT. (150.696 € T.T.C.), et dans le cadre du programme 2010 des travaux de défense contre la mer. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à int ervenir. (**Unanimité**).

DÉCIDE de vendre au Dépar tement de la Char ente-Maritime, la parcelle communale cadastrée section A O n°189, sise Allée des Gannes, d'une super ficie de 49 m². **PRÉCISE** que le prix de vente de la parcelle AO 189 est fixé à 4 312 € (quatre mille trois cent douze euros) nets de toutes taxes. **INDIQUE** que l'acte sera dressé en la f orme administrative par le Président du Conseil Génér al de la Char ente-Maritime. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de l'acte. (**Unanimité**).

SÉANCE DU 30 MARS 2010

ENTÉRINE la décision de la Commission d'appel d'offres qui a accepté l'avenant n° 2 au marché public relatif aux tr avaux de rénovations et d'aménagement de plusieur s voies sur la Commune (avenue de l'Océan, Boulevard de la Plage et stationnements, rue d'Angoumois, rue d'Auvergne, rue Cosme Béchet, piste cyclable la Pinède et stationnements avenue des Pins), d'un montant de 34.373 € HT / 41.110,11 € TTC. (**Unanimité**)

Considérant que la Commune a été touchée par la t empête Xynthia le 28 février 2010 et que l'évaluation de l'ensemble des biens endommagés s'élève à 1 .058.389 € TTC, **SOLLICITE** auprès du Conseil Génér al de la Charente-Maritime une aide, à hauteur de 25 %, suite à la tempête Xynthia pour les biens non pris en charge par les assurances dont le montant s'élève à 21.185,44 € HT / 24.193,01 € TTC. (**Unanimité**).

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 1.600 €, pour couvrir les frais d'obsèques d'un administré. (**Unanimité**).

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er avril 2010, les tarifs des taxes et redevances funéraires. (**Unanimité).**

DÉSIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
CONCESSIONS		
Concession perpétuelle	135,00 €	-
Concession centenaire	-	135,00 €
Concession trentenaire	44,00 €	44,00 €
COLUMBARIUM		
Fourniture de plaque au concessionnaire	47,00 €	47,00 €
Une case de 1 ou 2 places :		
. par an	84,00 €	84,00 €
. pendant 10 ans renouvelable	314,00 €	314,00 €
. pendant 30 ans renouvelable	870,00 €	870,00 €
Deux cases en vis-à-vis :		
. par an	-	150,00 €
. pendant 10 ans renouvelable	-	560,00 €
. pendant 30 ans renouvelable	-	1.400,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	21,00 €	21,00 €
VACATION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS FUNERAIRES	20,00 €	20,00 €

DÉCIDE, avec ef fet du 1 er juin 2010, la tr ansformation d'un emploi d'adjoint administr atif de 1 re classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet, pour les besoins du service accueil. **DÉCIDE**, avec effet du 1er juin 2010, la transformation d'un emploi de technicien supérieur à temps complet en un emploi de t echnicien supérieur principal à t emps complet, pour les besoins du ser vice urbanisme et réglementation. **FIXE** le tableau des effectifs, ainsi qu'il suit. (**Unanimité**).

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique de 2ème classe	29	29
Adjoint technique de 1ère classe	8	8
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1
Agent de maîtrise	1	1
Technicien supérieur	**2**	**1**
Technicien supérieur principal	**0**	**1**
Adjoint administratif de 2ème classe	5	5
Adjoint administratif de 1ère classe	**5**	**4**
Adjoint administratif principal de 2ème classe	**0**	**1**
Rédacteur	2	2
Rédacteur-chef	1	1
Attaché	1	1
Gardien de police municipale	1	1
Brigadier principal chef de police municipale	1	1
Total des postes	**59**	**59**

DÉCIDE que la nouvelle voie, située dans le lotissement « Le Domaine du Maine », r ecevra la dénomination suivante. (Unanimité).
Avenue Dali

DÉCIDE que la nouvelle voie, située dans le lotissement à aménager sur la propriété de M. RIGA Claude situé Chemin des Trois Coups, recevra la dénomination suivante:
Impasse des 3 coups

DÉCIDE que les 2 nouvelles voies, aménagées dans le cadre de la 2e tranche du lotissement « Centre Bourg », recevront les dénominations suivantes.
Rue des Perdrix
Rue des Tourterelles.

Attendu que dans le cadr e du permis de construir e qui a été délivré à M. Rogeon Guillaume, sur la parcelle cadastrée AE 343, il a été exigé une cession gratuite de terrain, rue de la Garenne, au profit de la commune, correspondant à un r etrait de 0,75 m par r apport à la clôtur e existante, attendu que selon document d'arpentage établi le 7 octobre 2009 par la SCP Bruno GUINARD, géomètre-expert, la superficie de la bande de terrain objet de la cession gratuite est de 18 m², attendu que les travaux autorisés par le permis susvisé sont pratiquement terminés, considérant qu'il convient de r endre effectif le transfert de propriété au profit de la commune par la passation d'un acte de cession, AUTORISE M. le Maire à rédiger l'acte de cession en la forme administrative. PRÉCISE que les frais de géomètre ainsi que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. AUTORISE M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y r apportant. (Unanimité).

Vu le bail à long t erme consenti par la commune à M. Borie Jean-Hugues par act e des 7 janvier et 14 février 2000 pour l'exploitation d'une activité de location de cycles Cyclo-trott sur le terrain communal sis Boulevard de la plage, vu sa délibération du 7 avril 2005 agréant la SARL CYCLO TROTT créée par M. Jean-Hugues Borie comme preneur de la partie cycles du parc Cyclo-Trott telle que définie dans le bail susvisé, vu la demande en date du 15 mars 2010 de Mme Christine Borie, représentante de l'indivision Jean-Hugues Borie visant à obt enir l'agrément du Conseil Municipal pour le transfert du bail à M. Vincent RÉMY en sa qualité d'acquéreur et de nouveau gérant de la SARL CYCLO TROTT, considérant que le bail du 7 janvier et 14 février 2000, dont le

terme est fixé au 30 novembre 2026 prévoit que « *le preneur ne pourra céder les droits qu'il détient de la présente convention de bail qu'avec l'agrément préalable de la commune* », AGRÉE M. Vincent REMY en sa qualité d'acquéreur et de nouveau gérant de la SARL CYCLO TROTT comme preneur du bail susvisé relatif à l'activité de location de cycles Cyclo Trott. DIT que les autres termes du bail des 7 janvier et 14 février 2000 restent inchangés. (**Unanimité**).

Considérant que le Pineau des Charentes fait partie intégrante de la renommée de son territoire, et qu'il est le premier vin de liqueur d'appellation d'origine contrôlée de France, attendu que la filière Pineau des Charentes concourt au développement de l'économie de sa région de production et à l'aménagement de son territoire rural, considérant que la fiscalité dont il fait l'objet est 63 fois plus élevée que celle de ses concurrents, vins aromatisés industriels, attendu que cet écart s'est aggravé en valeur depuis 2009 : les taxes sur les vins et spiritueux sont désormais soumises à indexation, considérant qu'en 2 ans, les taxes sur le Pineau des Charentes passeront de 214 €/hl à 223,29 €/hl, soit une hausse de plus de 9 €, égale, à elle seule, au triple de la fiscalité sur les vins aromatisés de type industriel, attendu qu'il est anormal que des produits de terroir, soumis à des contraintes d'élaboration strictes, et en permanente recherche de qualité soient pénalisés, DEMANDE que l'État mette fin à cette discrimination fiscale. (**Unanimité**).

☞ en supprimant toute indexation des taxes sur les vins de liqueur AOC
☞ en modifiant de manière substantielle leur régime fiscal.

SÉANCE DU 4 MAI 2010

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 15 mai 2010 et par année civile, le tarif d'occupation du domaine public dans l'emprise du Port par les écoles de sports nautiques. (**Unanimité**).

DESIGNATION	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
occupation d'un emplacement de parking par un véhicule	300,00 €	300,00 €
occupation d'un emplacement de parking par un véhicule **et** installation d'un kiosque d'accueil d'une superficie maximum de 9 m²	-	695,00 €

APPROUVE la convention présentée par le Conseil Général de la Charente-Maritime pour une participation financière de la Commune pour les travaux d'extension du collège Fernand Garandeau de La Tremblade pour un montant prévisionnel de 25.424 €. PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au budget communal de l'année 2012. (**Unanimité**).

DÉCIDE que le parc situé derrière la Mairie recevra la dénomination suivante. (**Unanimité**).
« Jardin Public ».

SÉANCE DU 31 MAI 2010

ÉMET un avis très favorable sur le dossier de demande d'autorisation du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer – Les Mathes déposé le 24 avril 2009, produit par la communauté d'agglomération Royan Atlantique. (**Unanimité**).

FIXE le taux de la taxe locale d'équipement de 3 à 4 % de la valeur de l'ensemble immobilier dans les conditions prévues à l'article 1585 D du code général des impôts, pour toutes les catégories de constructions. (**Unanimité**).

Considérant l'importance, pour les opérations immobilières sur le secteur des Mathes, que les constructeurs réalisent une grande partie des places de stationnement nécessaires sur l'emprise de leur opération immobilière. Considérant de ce fait, que la participation pour non réalisation d'aires de stationnement doit être revalorisée sur le secteur des Mathes. ABROGE les délibérations du 25 juin 1997 et du 29 janvier 2009 susvisées. DÉCIDE de fixer la participation financière exigée aux bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme (permis de construire et permis d'aménager notamment) lorsque ceux-ci ne peuvent satisfaire aux obligations de réalisation d'aires de stationnement imposée par le POS, à :

1.500 € par place non réalisée sur le secteur des Mathes
3.000 € par place non réalisée sur le secteur de La Palmyre. (**Unanimité**).

Attendu que l'indivision Romain s'est engagée, par écrit du 7 mai 2010, en cas de caducité du compromis passé avec la Société Promoterre, à céder la parcelle AD 10 à la commune au prix de 45 €/m². **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n°10, sise lieu-dit « La Combe », d'une superficie de 2.502 m², appartenant à l'indivision Romain, au prix de 45 €/m². **CHARGE** l'étude de Me LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. **PRÉCISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (**Unanimité**).

DÉCIDE d'acquérir, au prix de 50 €/m², partie de la parcelle cadastrée section AX n°7, sise avenue de l'Océan, pour une superficie d'environ 10 m², appartenant à la SCI Les Ombrages dont le siège social est situé 3B avenue de l'Océan 17570 Les Mathes – La Palmyre. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé par les services municipaux en la forme administrative et que les frais de géomètre ainsi que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la Commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son Adjoint à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. (**Unanimité**).

Vu la délibération du conseil municipal des Mathes du 23 avril 1965, acceptant l'élargissement du chemin départemental CD141 au niveau de l'avenue de l'Océan suite à un plan d'alignement approuvé le 11 août 1958. Considérant que depuis lors l'avenue de l'Océan ne fait plus partie du chemin départemental CD141 mais a été déclassée en voie communale, et que le plan d'alignement susvisé est donc caduc. Considérant que ce projet d'élargissement consistait notamment en l'élargissement du côté ouest de l'avenue de l'Océan d'une largeur de 50 cm. Attendu que ces travaux n'ont jamais été faits et ne sont aujourd'hui plus d'actualité compte tenu de la configuration de certaines murettes et du peu d'espace entre ces murettes et les maisons. **ABROGE** la délibération du 23 avril 1965 relative à l'élargissement du CD 141 avenue de l'Océan, devenue depuis voirie communale. (**Unanimité**).

SOLLICITE auprès de l'État une aide financière, à hauteur de 80 %, suite à la tempête Xynthia pour les biens non pris en charge par les assurances dont le montant s'élève à 871.146 € HT / 1.039.621 € TTC. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir. (**Unanimité**).

Considérant que trois membres représentants du personnel ont démissionné de leur fonction du Comité Technique Paritaire, considérant qu'un tirage au sort parmi les agents électeurs du Comité Technique Paritaire a eu lieu le 27 mai 2010 sur convocation adressée aux agents le 12 mai 2010, pour pourvoir les postes laissés vacants. Considérant que tous les agents désignés par le sort ont refusé leur nomination et qu'en application de l'article 20 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 susvisé, les sièges vacants du personnel sont attribués à des représentants de la collectivité, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, **DÉSIGNE** comme représentants suppléants de la collectivité au sein du Comité technique paritaire :
- Michel DUPIN (19 voix)
- Micheline JOUBERT (18 voix)
- René RUFFIER (15 voix).

PLANTATION D'UNE HAIE LE LONG DE LA PISTE CYCLABLE AVENUE DES MATHES

AMÉNAGEMENT PAYSAGER AVENUE DE LA PALMYRE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET RACK À VÉLOS BOULEVARD DE BONNE ANSE

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE DÉNOMMÉ JARDIN PUBLIC ET CRÉATION D'UN ARBORETUM

Les travaux dans la commune...

SANISETTES PLACE DU PÉRIGORD

De nouvelles sanisettes ont été installées place du Périgord pour un montant de **82.371,83 €**, ce qui porte à 8 le nombre total de ces sanisettes sur la Commune.
Voir le détail dans le chapitre budget 2010.

RÉNOVATION DE L'AIRE DU CORSAIRE DÉDIÉE AU STATIONNEMENT DES CAMPINGS-CARS AVEC MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS

Coût de l'opération = **112.046,61 €**

Les travaux dans la commune...

UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE SÉCURISÉE SERPENTANT DANS LA PINÈDE À LA PALMYRE...

Coût des travaux = **78.007,85 €**
Subvention du Conseil Régional, du Conseil Général et de la C.A.R.A. = **39.087,73 €**

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DES CHAGNES ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC = 18.829,84 €

L'hiver 2009 / 2010 fut long et froid et n'a pas épargné notre Département et nos côtes. En prime, nous avons subi la tempête Xynthia qui, malheureusement, a fait de nombreuses et dramatiques victimes dans le nord-ouest du pays. Plus près de nous, ce ne sont que des dégâts matériels qui furent à déplorer, particulièrement dans l'ostréiculture où beaucoup ont eu une vie de labeur perdue en une nuit. Le choc moral, structurel et financier a été important et subsiste encore parmi cette population qui vit de l'ostréiculture.

Notre proche littoral a été lui aussi bousculé !... Roches de centaines de kilos désolidarisées voire déplacées, revêtements de sol enlevés, panneaux de plage complètement hors d'usage. Le bord de mer du lieu-dit « les pins de cordouan » fut totalement dévasté. La conséquence a été la remise en état rapide de l'ensemble de la digue jusqu'au PAV (Palmyre Atlantique Voile) c'est-à-dire plus de 2 km avant les vacances de Pâques. L'effort des services de la commune, du maire et de son équipe n'en est que plus méritoire, certains vacanciers de Pâques nous ont même dit « en voyant l'état du bord de mer », à La Palmyre, « que la tempête ne nous a pas touchés » !...

Au regard du déchaînement des éléments on pouvait s'attendre à un déplacement des bancs de sable et la remise en cause du chenal d'entrée. Il n'en fut rien, la plage n'a pratiquement pas bougé, et le siphonage de la baie a conservé le même parcours. Le chenal d'entrée au port est donc à quelque chose près au même endroit. Certes une attention est à observer pour éviter l'échouage sur un banc de sable. La prudence étant de règle pour tous les marins que nous sommes, il est fortement conseillé de laisser monter la marée 3 heures après la basse mer et de rentrer au port 2 heures après la haute mer. Indications valables pour un petit tirant d'eau aux environs de 0,70 m. L'endroit le plus critique à passer se situe aux alentours des dernières bouées lorsque l'on passe les bancs de sables de sortie. De toute façon, une visite à la capitainerie s'impose avant de prendre la mer. Le personnel du port est qualifié pour donner toutes indications sur l'état des passes (celles-ci sont mouvantes et peuvent changer d'emplacement en peu de jours), sur l'état de la mer et sur les conditions météorologiques et toutes informations concernant la navigation de plaisance.

Les travaux portuaires envisagés :

Chaque année après en avoir fait la demande au préalable, le Conseil Général nous octroie des aides financières pour le dragage et les différents travaux portuaires que nous envisageons de faire. Car seul le budget communal ne pourrait tout financer et d'ailleurs le port ayant un budget propre doit être en mesure de s'autofinancer.

Quelle mauvaise surprise lorsqu'en début d'année nous avons pris connaissance de l'attribution des subventions pour 2010. Leur montant était bien en dessous des précédents et inexistant pour le dragage du port.

Désignation des travaux 2010	Estimation des travaux Montant H.T	Subvention % Conseil Général
Dragage	88 000,00 €	0 %
Réfection de la digue du port	138 017,50 €	30%
Acquisition 30ml pontons + modification de la cale	73 675,00 €	20%
Vidéosurveillance	14 869 ,45 €	Pas de réponse

Le Conseil Portuaire et le Conseil Municipal étudieront la possibilité de revenir au dragage par bateau dévaseur de Mortagne. Certes tout n'était pas parfait dans ce procédé qui met la vase en suspension dans l'eau de marée et s'évacue avec le courant de jusant mais cela concourt à éviter l'accumulation de sédiments qui au long du temps finirait par obstruer définitivement et irrémédiablement ce petit port. Pour le moment le bassin est en eau, mais de marée basse « les passes » ne permettent pas la navigation.

Bonnes vacances et bon vent.

Guy SPITERI
Adjoint au Maire
Responsable du port et des plages

LES RESULTATS 2009

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
3 965 937,85 €	4 151 929,77 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2 583 772,13 €	1 837 250,34 €

excédent de l'année 2009 185 991,92 €	déficit de l'année 2009 -746 521,79 €
excédent antérieur 389 933,08 €	excédent antérieur 325 615,22 €
Excédent de fonctionnement reporté pour 2010 350 000,00 €	Affectation de résultat en section d'investissement pour 2010 225 925,00 €
	Déficit d'investissement reporté pour 2010 -420 906,57 €

LE BUDGET COMMUNAL 2010

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C.C.A.S.	29 628 €	29 628 €	-	-
PORT DE BONNE ANSE	280 377 €	280 377 €	488 911 €	488 911 €
COMMUNE	4 871 745 €	4 871 745 €	3 578 816 €	3 578 816 €
TOTAL PAR SECTION	**5 181 750 €**	**5 181 750 €**	**4 067 727 €**	**4 067 727 €**

Les finances communales

RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 578 816 €

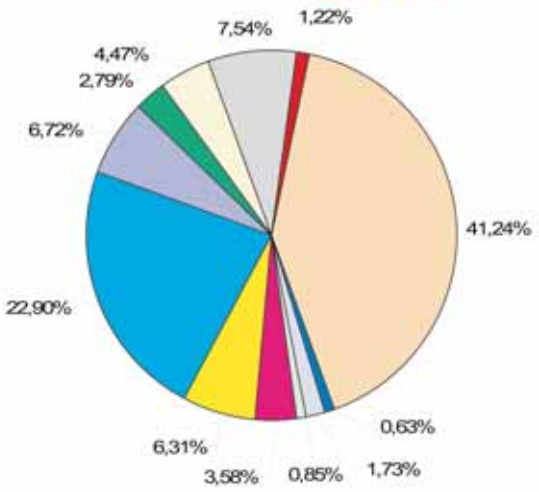

- 1 475 920 € Cessions
- 43 553 € Dotation générale d'équipement
- 270 000 € Fonds de compensation de la TVA
- 160 000 € Taxe locale d'équipement
- 99 959 € Participation du Syndicat d'électrification
- 240 657 € Subventions du Conseil Général, Région, Etat
- 819 567 € Autofinancement de la section de fonctionnement
- 225 925 € Affectation de résultat
- 128 026 € Solde de subvention 2009 à encaisser
- 30 489 € Amortissements
- 62 000 € redevance pour stationnements non réalisés
- 22 720 € Échéance loyer du Club Med

QUELQUES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Cession des terrains pour l'aménagement du Plateau de la Combe : 463 560 €
- Cession des terrains rue L. Nicolle / Rue des Ecoles : 300 000 €
- Cession des terrains pour construction d'une Résidence Séniors : 693 360 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
3 578 816 €

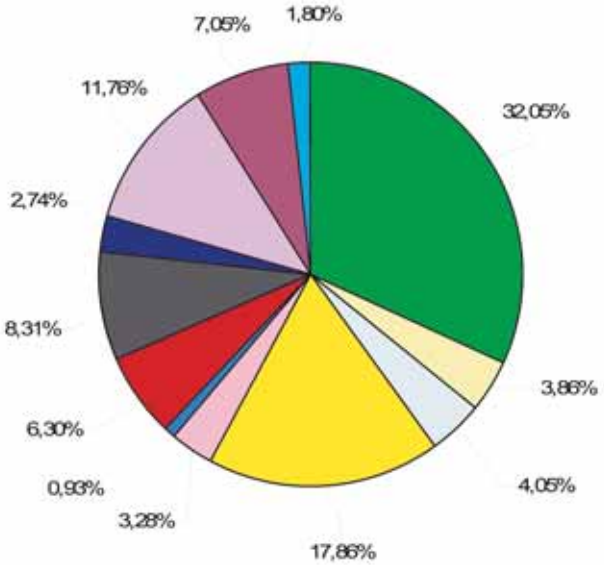

- 1 147 163 € Opérations de voirie et d'aménagement (routes, pistes cyclables, trottoirs,…)
- 138 229 € Éclairage public et effacement des réseaux
- 145 000 € Littoral côtier
- 639 300 € Bâtiments
- 117 371 € Espaces verts (Autres aménagements hors voirie)
- 33 400 € Aménagements urbains
- 225 379 € Matériel
- 297 288 € Urbanisme et affaires foncières
- 98 000 € Participation au CG 17 pour travaux rond-point de La Poste
- 420 907 € Déficit de l'année 2009
- 252 182 € Travaux 2009 restant à réaliser sur exercice 2010
- 64 598 € Dépenses imprévues

Les finances communales

QUELQUES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE
(voirie-éclairage public-espaces verts-aménagement urbain)

Allée des Gannes : Avenue de l'Hippodrome :	1ère tranche	300 000 €
Promenade des 2 Phares : (hors travaux suite tempête) :		73 785 €
Parking des ostréiculteurs 1ère tranche :		100 000 €
Parking Aire du Corsaire :		139 500 €
Rue des Ecoles :		48 978 €
Chemin de Koff :		55 600 €
Rue du Pied Martyr :		24 500 €
Trottoirs place de Verdun		15 000 €
Piste cyclable La Pinède		80 500 €

ECLAIRAGE PUBLIC – EFFACEMENT DES RESEAUX
(hors opérations d'aménagement de voirie)

EP Giratoire de La Baraque :	12 940 €
EP Giratoire de La Palmyre :	15 000 €
Effacement Rue du Margarin :	1 000 €
Effacement Rue Traversière :	8 000 €
EP + effacement rues des Châgne/ Calvaire :	56 600 €

BATIMENTS

Réaménagement du PAV – 1ère tranche :	350 000 €
Office de Tourisme :	36 500 €
Extension de la Mairie :	66 300 €

MATÉRIEL

Camion 26 t + 2 bennes :	64 200 €
Tondeuse :	17 342 €
Petits matériels dont remplacement (hygiène et sécurité du personnel) :	11 940 €

ESPACES VERTS

Arboretum Parc de la Mairie :	57 800 €
Mosaïculture 20 ans du Jumelage :	30 000 €
Avenue des Mathes :	16 201 €
Petits aménagements divers :	43 370 €

AMENAGEMENTS URBAINS

Sanisettes automatiques Place du Périgord :	84 000 €
Poubelles enterrées :	2 300 €
Signalisations diverses	13 000 €
Eco-compteurs pistes cyclables :	7 300 €
Totems signalisation pistes cyclables :	20 300 €
Illuminations de Noël :	8 500 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
4 871 745 €

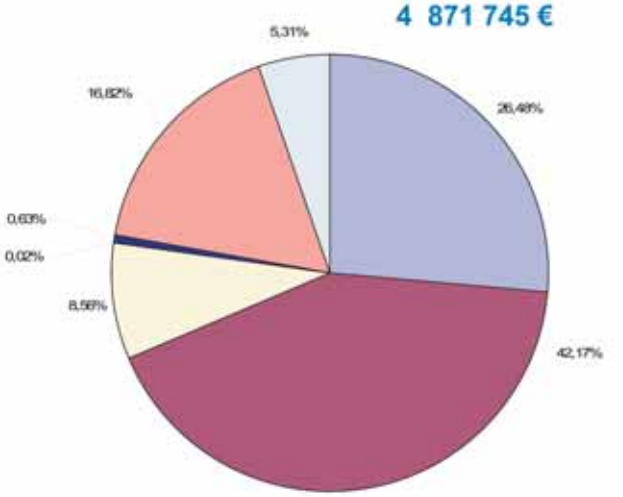

1 290 130 €	Charges à caractères général (eau, électricité, carburant, alimentation, fourniture diverses, …)
2 054 430 €	Charges de personnel
417 210 €	Charges de gestion courante (subventions, participations aux syndicats intercommunaux)
1 200 €	Charges financières
30 489 €	Dotation aux amortissements
819 567 €	Virement à la section d'investissement
258 719 €	Dépenses imprévues

QUELQUES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

LES ECOLES

- cours de natation :	1 069 €
- fournitures scolaires (81 € / élève) :	9 558 €
- accès à internet :	225 €
- téléphone :	1 500 €
- eau :	3 100 €
- électricité :	9 000 €
- chauffage (combustible + maintenance)	18 000 €
- alarmes :	1 188 €

Le transport :	**14 926 €**
- sorties scolaires	826 €
- natation à Saujon	600 €
- scolaire	13 500 €
Noël des enfants	**2 701 €**
- livres de Noël (14 € / élèves) :	1 652 €
- organisation par le Comité des Fêtes	904 €
- mise à disposition de l'EML	145 €

Les finances communales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
4 871 745 €

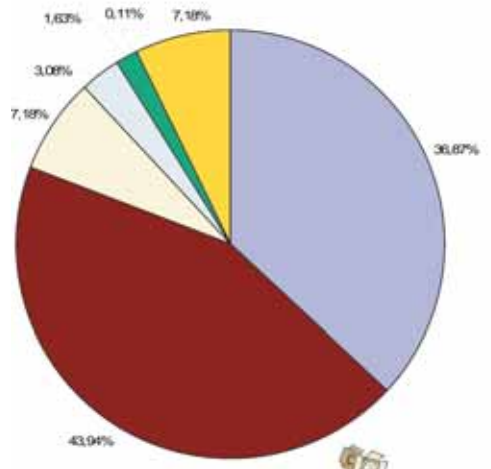

- 1 796 300 € Impôts et taxes
- 2 140 795 € Dotations, subventions et participations
- 349 750 € Produits du domaine
- 150 000 € Travaux en régie
- 79 300 € Remboursement sur rémunération
- 5 600 € Produits exceptionnels (remboursements de sinistres, revenus sur valeurs de placements, …)
- 350 000 € Excédent de fonctionnement reporté

QUELQUES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 140 795 € Dotations, subventions et participations

Ces dotations concernent notamment la dotation forfaitaire versée par l'Etat, à hauteur de 1 999 116 €, à titre de compensation suite au transfert de compétences de l'Etat sur les collectivités.

349 750 € Produits du domaine

Concerne les recettes encaissées par la Commune pour l'occupation de son domaine public par les concessionnaires publics ou privés, les concessions du cimetière, les revenus de ses immeubles et les droits de stationnement

350 000 € Excédent reporté

Le compte administratif 2009 en section de fonctionnement a fait apparaître un excédent disponible de 575 925 € (recettes de fonctionnement 2009 – dépenses de fonctionnement 2009).

Une partie de cette somme, soit 225 925 €, a été portée, au budget primitif 2010, en section d'investissement pour financer les travaux 2010, l'autre partie, soit 350 000 €, abonde la section de fonctionnement en excédent.

150 000 € Travaux en régie

Ce sont les travaux réalisés par les agents communaux, dont les achats de matériaux et de fournitures sont imputés en section de fonctionnement mais qui ont le caractère de travaux d'investissement.

En fin d'année, l'ensemble des dépenses de ces travaux est répertorié et basculé par un jeu d'écriture comptable en section d'investissement, afin notamment de récupérer la TVA en année n+1.

LA FISCALITÉ

1 796 300 € Impôts et taxes
dont 1 103 261 € pour les contributions directes

Taxe d'habitation		464 464 €
Taxe foncière bâti	soit un montant de	628 930 €
Taxe foncière non bâtie		9 868 €

Le taux des 3 taxes locales a été revalorisé par le Conseil Municipal de 2 % lors du vote du budget primitif 2010.

Ce taux supporte également une réévaluation de 3,09 % des bases qui servent d'assiette pour le calcul des impôts décidée par les pouvoirs publics.

Enfin, notre Commune a toujours des taux inférieurs à ceux pratiqués par les communes du canton, mais également à ceux de la moyenne du Pays Royannais et à la moyenne départementale et nationale.

	Taux moyens en 2009				
	Commune	Canton	Pays Royannais	Département	Au niveau national
Taxe d'habitation	5,61 %	10,82 %	10,66 %	12,25 %	14,97 %
Taxe foncière bâti	10,64 %	18,52 %	19,90 %	24,39 %	19,32 %
Taxe foncière non bâti	10,57 %	49,42 %	49,11 %	49,99 %	45,50 %

**Depuis 2004, la Commune a installé des sanisettes automatisées,
pour le confort de tous.
A ce jour, cet investissement est de 561.872 € TTC**

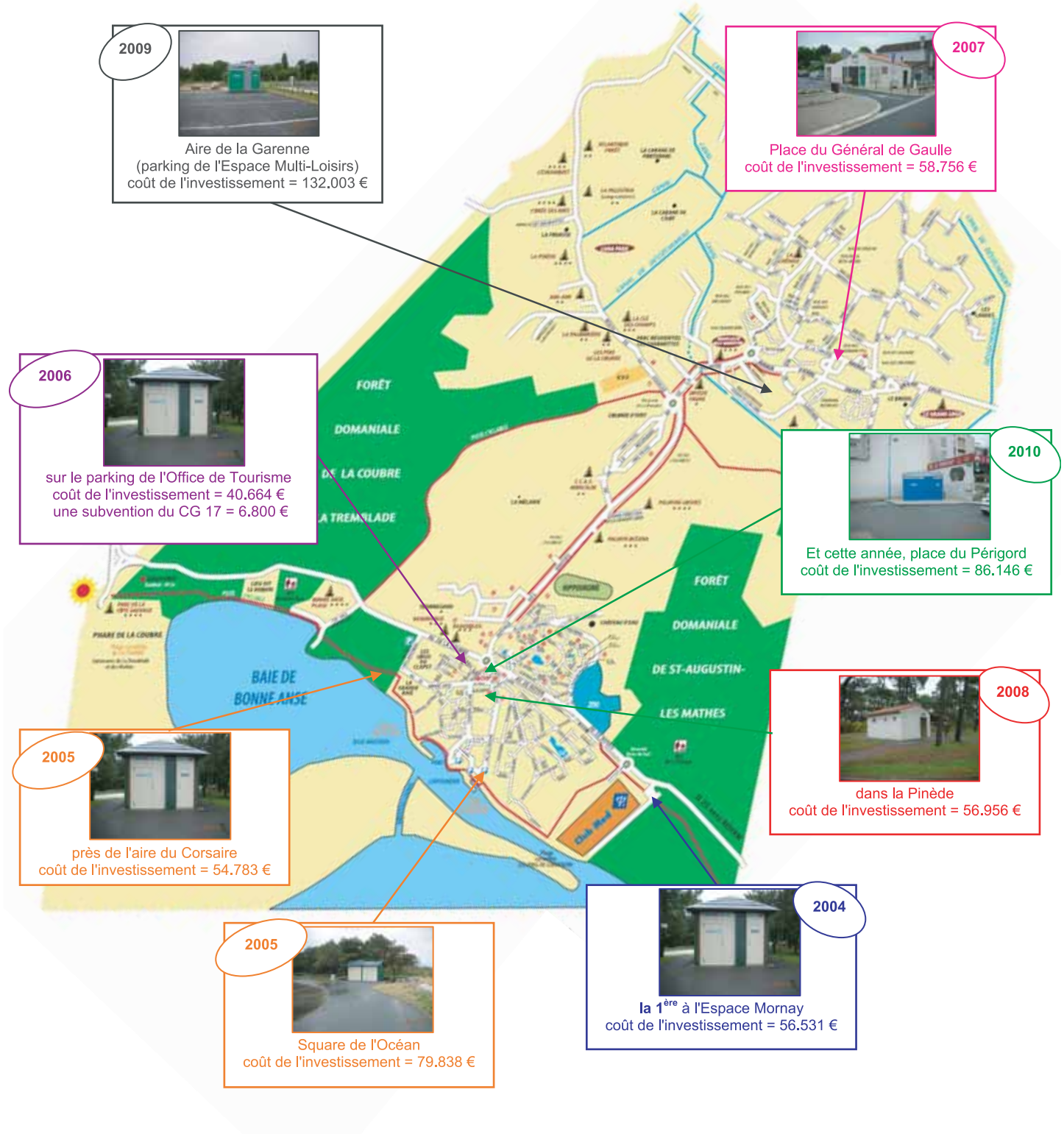

En 2009,
le coût de fonctionnement des sanisettes a été de **40.308 €**, comprenant l'eau, l'électricité, la maintenance, les vérifications de sécurité, les produits d'entretien et le temps du personnel communal.

Quand Dame Nature se manifeste
Le 7 janvier 2010

La promenade des deux phares

Le square de l'Océan

Le port de Bonne-Anse

La plage de Bonne-Anse

Le parc de la mairie (nouvellement dénommé Jardin public) sous la neige !

La tempête Xynthia le 28 février 2010

Montant des dégâts 1.058 M€

Montant remboursé par l'assurance 12.288 € !

La promenade des Deux Phares

Le parking du club de voile

La promenade du Port

Les pontons du port de Bonne-Anse

Après la tempête est venu le temps de la remise en état, tout a été réparé pour les vacances de Pâques...

Le parking du club de voile

La promenade du Port

La promenade des Deux Phares

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite à des demandes d'administrés, la Commune souhaite déposer auprès des services de l'État une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2009.

Cette demande est instruite par une commission interministérielle. En cas d'avis favorable, un arrêté interministériel établit la liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

Dès publication de cet arrêté, le délai dont disposent les personnes sinistrées pour contacter leur assurance est de 10 jours à compter de sa date de publication au Journal Officiel.

Les sinistrés doivent se faire connaître en Mairie, dans les meilleurs délais, par courrier sur lequel seront indiqués leurs nom, prénom, adresse et numéro de téléphone afin que le service municipal qui instruit ce dossier puisse les joindre directement dès la publication de l'arrêté ministériel. Par ailleurs, une information sera diffusée sur tous les panneaux d'affichage communal dès la parution de l'arrêté ministériel.

Encore des actes d'incivisme...

Une nouvelle fois, des individus peu scrupuleux du bien public, ont dér obé plusieurs dizaines de végétaux ayant été plantés dans la journée ou les quelques jour s précédant leur vol.

Ces individus n'hésitent pas à employer les grands moyens et ne se contentent plus de petits végétaux mais viennent équipés de véhicules permett ant d'emmener des arbres de haute tige.

Aidez-nous à lutter contre ces vols en n'hésitant pas à signaler à la police municipale tout véhicule suspect !

Infos plages saison 2010 – surveillance des baignades

Plage de la Palmyre - le Clapet
(6 sauveteurs)
du 19 juin au 29 août 2010
de 11 heures à 18 heures 30

Plage des Pins de Cordouan
(10 sauveteurs)
du 19 juin au 29 août 2010
de 11 heures à 18 heures 30

Port et chenaux

Pour tout véhicule à mot eur, la vit esse est réglementée à 3 nœuds dans le por t et les chenaux. La pratique du ski nautique est interdite dans la baie de Bonne-Anse et à moins de 300 mètres du rivage.

Chiens et chevaux

L'accès aux plages et dans les dunes avec des chiens ou des chevaux est int erdit, **du 15 juin au 15 septembre** , entr e la limit e avec Saint-Palais-sur-Mer et le chemin des Corsaires. Cependant les chiens t enus en laisse ainsi que les chevaux sont autorisés toute l'année entre le chemin des Corsaires et la limit e avec la commune de la Tremblade.

Naturisme

La pratique du naturisme est réglementée, veillez à respecter la zone qui y est réservée.

Cette pratique est autorisée sur la por tion de la plage de la Lède entre la ligne 12 et la ligne 13 jusqu'à la limit e avec la commune de Saint-Palais-sur-Mer.

Cette zone est matérialisée par des pan-neaux de signalisation.

(Les compor tements por tant att einte à la pudeur et aux bonnes mœurs sont interdits et donneront lieu à des pour suites).

Pêche

Tout type de pêche est interdit dans le port et ses chenaux. Le ramassage des palourdes est autorisé dans la baie de Bonne- Anse conformément à l 'arrêté p réfectoral e n vigueur, af fiché à pr oximité des lieux de pêche.

Plages et abords

Par mesur e de sécurité, nous vous r appe-lons qu'il est interdit :

- ☞ d'allumer des f eux de jour comme de nuit sur toutes les plages de la commune
- ☞ d'abandonner des verres vides ou brisés
- ☞ de circuler sur les plages et les voies d'ac-cès réser vées aux secour s, avec un engin à moteur
- ☞ de grimper ou circuler sur les dunes (risques d'éboulements).

Numéros d'appel en cas d'accident

SAMU	15
Police secours	17
Pompiers	18
Sauvetage en mer (CROSS)	**16-16**
Gendarmerie de la Palmyre (juillet et août)	17 ou 05.46.22.52.25
Centre anti-poison de Bordeaux	05.56.96.40.80

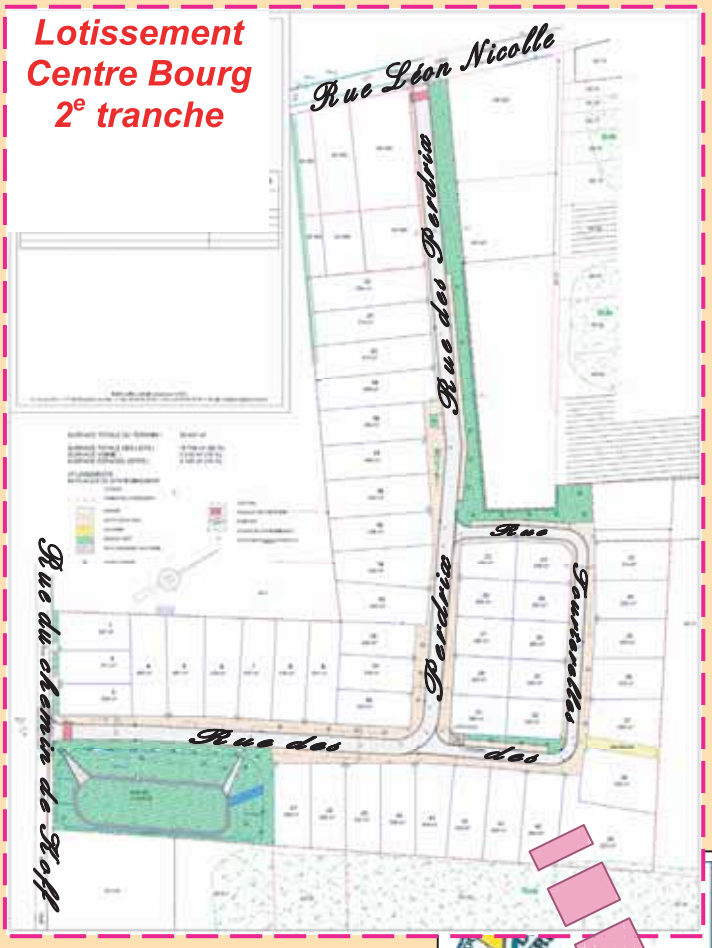

2 nouvelles voies ont été créées dans le lotissement du bourg (2ème tranche) et dénommées par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 Mars 2010 :

- rue des Perdrix
- rue des Tourterelles

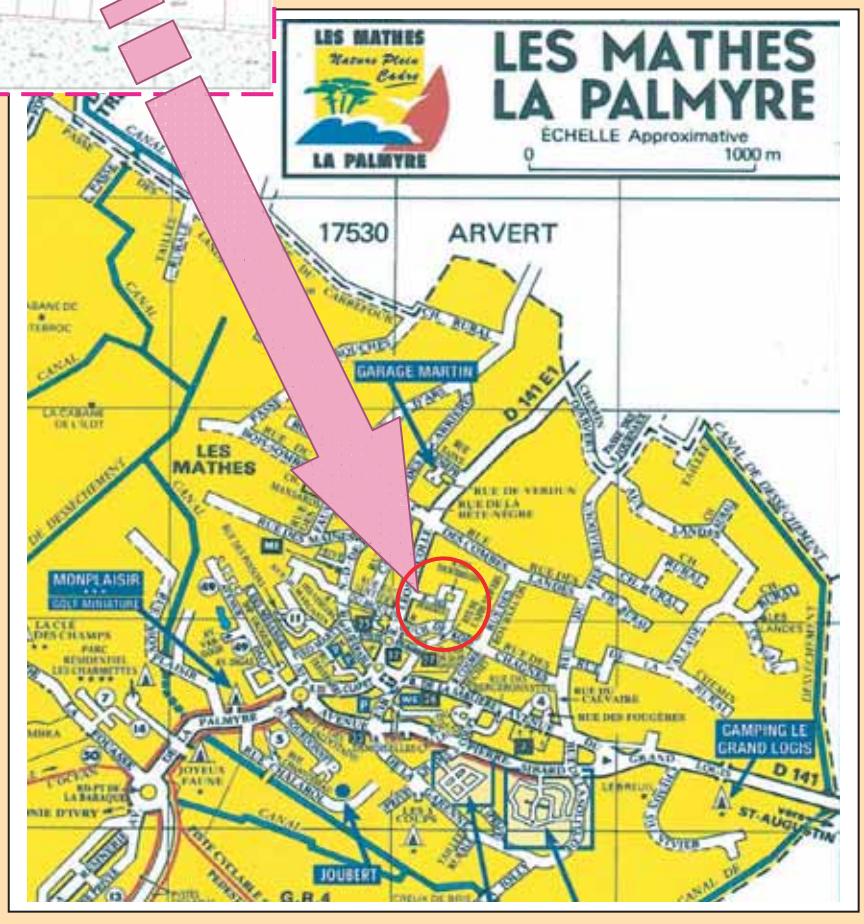

Feu d'artifice du 13 juillet 2010

Le feu d'artifice des Mathes du 13 juillet 2010 sera tiré sur le site de l'ancienne carrière, rue des Carrières. Tiré auparavant rue du Chemin de Kof, le terrain est aujourd'hui aménagé en lotissement communal.

Le parc de la mairie a été dénommé par délibération du Conseil Municipal du 4 Mai 2010 : **« Jardin Public »**

Enquête sur l'emploi en France

L'INSEE réalisera pendant l'année 2010 une enquête sur l'emploi en France.

Cette enquête, reconduite trimestriellement, vise à évaluer les évolutions du marché du travail. Elle s'attache à observer la situation professionnelle, présente et passée, des personnes de plus de 15 ans, ainsi que leur formation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé des les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

La loi du 5 mars 2007 organise le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont arrêté un calendrier progressif, mené région par région entre 2009 et novembre 2011.

De même, trois opérations pilotes (Coulommiers - 77, Kaysersberg - 68, et le Nord Cotentin) ont constitué un préalable à la mise en œuvre de ce programme national. Depuis, avec le passage au tout numérique de l'Alsace et de la Basse-Normandie, où la transition de la diffusion analogique vers une diffusion entièrement numérique a été un succès, le déploiement du projet sur l'ensemble du territoire national est véritablement lancé.

La région Poitou-Charentes passera à la télé tout numérique le 19 octobre 2010.

Le département se situe dans la zone de cette opération régionale. En conséquence, les téléspectateurs du département auront dû, s'ils ne l'ont déjà fait, adapter au numérique leur installation de réception de leurs programmes de télévision avant le 19 octobre 2010.

Pour assurer l'information publique et non commerciale de toutes les personnes concernées, procurer une assistance et une aide à ceux qui en auraient besoin, le législateur a créé le groupement d'intérêt public France Télé Numérique. Il sera votre interlocuteur tout au long de cette transition (Loi du 5 mars 2007 et du 17 décembre 2009).

Communiqué du service « gestion des déchets » de la CARA

En 1996, la Communauté de Communes a décidé de traiter les déchets verts par apport volontaire en déchèterie. Six déchèteries ont été installées à cet effet pour mailler le territoire.

Dix-sept communes ont souhaité conserver la collecte en porte-à-porte qu'elles avaient précédemment.

Le Conseil communautaire a admis le principe général d'élimination des déchets par apport volontaire en déchèterie et un service supplémentaire par collecte en porte-à-porte dans ces dix-sept communes.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été calculée en conséquence pour financer cette prestation dans ces dix-sept collectivités.

En 2008, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a décidé de ne plus collecter les sacs en plastique pour le ramassage des déchets verts et a lancé une expérimentation en distribuant gratuitement des sacs en papier dans les mairies et au siège de l'Agglomération. Deux ans après, l'expérience a démontré l'intérêt écologique de l'utilisation des sacs en papier mais également le coût très important de ce nouveau service. De plus, le coût des sacs en papier n'est pas financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est pourquoi le Conseil Communautaire de la CARA a estimé que les utilisateurs de ce service supplémentaire devaient se fournir eux-mêmes en sacs papier comme ils le faisaient précédemment pour les sacs plastiques. Cet achat peut s'effectuer dans certains magasins (commerces de proximité, supermarchés, hypermarchés) présents sur le territoire de l'Agglomération.

Dès lors, depuis le 15 juin 2010, la distribution des sacs papiers a cessé dans les mairies concernées ainsi qu'au siège de la CARA. Chaque utilisateur devra se fournir auprès des commerçants. Bien entendu, la collecte des déchets verts en sacs papiers se poursuit mais les sacs plastiques ne sont pas et ne seront plus ramassés.

Enfin, il est rappelé que la CARA a institué un principe général d'apport volontaire en déchèterie pour les déchets verts et que ce service est gratuit pour les particuliers.

En vous remerciant de votre compréhension.

RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS :

Du 1er juin au 30 novembre : le lundi, le reste de l'année : les 2e et 4e lundis du mois. Les sacs plastiques ne sont définitivement plus ramassés.

Les sacs doivent être sortis au soir, la veille des dates de ramassage.

Le point sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une réunion publique sur la révision du PLU est organisée le mardi 20 juillet à 17 h 30 en mairie.

Cette réunion publique permettra de présenter le nouveau plan de zonage, que nous avons dû modifier depuis la dernière réunion publique du 13 novembre 2008. En effet, notre délibération du 24 mars 2009 arrêtant le projet de PLU a dû être retirée sur demande de M. le Sous-Préfet, dont les remarques à l'encontre de notre travail s'étendaient sur une trentaine de pages.
Compte tenu des directives imposées par les services de l'État, qui se traduisent par l'abandon de la constructibilité de nombreux secteurs de la commune, j'invite l'ensemble de la population à assister à cette réunion publique.
L'objectif de la municipalité est de pouvoir arrêter un nouveau projet de PLU avant la fin de l'année 2010, et de le soumettre à enquête publique pendant les vacances scolaires de Pâques 2011.

URBANISME

Les Clôtures

L'édification d'une clôture est soumise à formalité d'urbanisme

En effet, le conseil municipal a, par délibération du 11 octobre 2007 et en vertu de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme, décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Seules les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière sont dispensées de cette formalité.

Pour retirer le formulaire adapté à votre projet et connaître les pièces à joindre au dossier, ainsi que pour consulter les règles d'urbanisme de la commune, l'accueil du service urbanisme est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

Si vous négligez la constitution de votre dossier, celui-ci sera mis en incomplet, ce qui prolongera son délai d'instruction et retardera le commencement des travaux.

Réforme des actes d'urbanisme

Le site Internet de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer de la Charente-Maritime (DDTM) met à votre disposition les formulaires à télécharger et à remplir en ligne à l'adresse suivante : www.charente-maritime.equipement.gouv.fr

L'édification d'une clôture le long d'une voie publique, doit être assortie d'un arrêté d'alignement avant le commencement des travaux, en vertu de l'article L111-1 du code de la voirie routière.

Le formulaire de demande d'alignement est disponible en Mairie.

- Besoin d'explications par produire les pièces demandées,
- ou besoin qu'un agent examine votre dossier afin de savoir s'il est complet,

Prenez rendez-vous avec l'un des agents instructeurs, aux plages horaires suivantes :

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le jeudi de 9h à 12h
Le vendredi de 13h30 à 16h30

Le Domaine des Combes
34 logements « clés en main » aux normes BBC
possibilité d'acquisition en PASS FONCIER
commercialisation Alizé Immo
Responsable : Igor ILINE
(05 61 41 45 84 - 06 79 68 88 53)
email: pim.iline@gmail.com

2ème tranche du lotissement communal
du centre-bourg
47 lots à construire
commercialisés par la SEMDAS
tel 05 46 31 71 38 / semdas@semdas.fr

Résidence avec services Séniors-Tourisme-Loisirs
« Les Prés de Marie » - 81 logements meublés
commercialisation Mme Granger - tel 05 46 23 65 64

Réunion d'information ouverte à tous
en mairie le lundi 8 juillet 2010 à 18h00

Résidence de la Presqu'île
39 logements / 1 local commercial
commercialisation VEALIS
M. RIVET 05 56 02 32 33

Le Sourdonnet
14 logements à loyer modéré
renseignements : SEMIS tel 05 46 93 79 51

Rue des Combes
Rue des
Carrières
Nicolle
Léon
des
LES CHAMPS
Bourseaux
LE PRE FRANCOUX
LE BOURSAUD
Rue du
Rue
des Vergers
LE BOURG
LA SABLIERE
LE CHALAUD
rue du Clapet
avenue Pierre Sibard

Du côté des écoles

Le 3 juin dernier, M^me^ Guyonneau, institutrice de la classe de CP/CE1 avait sollicité l'aide d'Aurélien Lamaison, chef de l'équipe des espaces verts, pour planter un petit chêne issu d'un gland ramassé par les enfants lors d'une sortie en forêt. Gageons que le soin apporté à cette plantation permettra qu'il se développe dans de bonnes conditions. Rendez-vous donc dans 80 ans !

Le Conseil Municipal a décidé de louer à la S.A.R.L. le Trinitain les anciens locaux de la poste de la Palmyre, dont le service partiel a été transféré à l'Office de Tourisme, suite au désistement des services postaux. La Trinitaine, spécialisée dans les produits régionaux, et située près du poste de gendarmerie de la Palmyre, vous accueillera tous les jours de la saison jusqu'aux vacances de Toussaint.

Une nouvelle plateforme de broyage des végétaux sur la commune

Depuis le 1er mai 2010, et consécutivement à la fermeture de la décharge municipale le 31 décembre 2009, une plateforme de broyage des végétaux a été mise en place sur le site de l'ancienne décharge, rue des Carrières.

Une convention de mise à disposition du terrain a été signée avec l'entreprise « Paysage Mig » pour une durée de 7 ans. Ouverte **aux particuliers et aux professionnels**, elle vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15, et de 14 h 00 à 17 h 30, le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 15.

Le Magasin Le Coraire, à la Palmyre, s'est transformé pour devenir la nouvelle enseigne SHOPI !

Le marché aux fleurs du 13 mai 2010

Pour la première fois cette année, la Municipalité avait décidé d'organiser un marché aux fleurs et de faire découvrir le nouveau jardin public et l'arboretum situés derrière la mairie. Organisé dans le prolongement du vide-grenier du Comité des Fêtes, ce marché a remporté un vif succès. Rendez-vous est déjà pris pour 2011 !

L'été Française des Jeux NRJ 12

La tournée de la Française des Jeux : « l'été FDJ NRJ 12 » reprend la route des vacances pour la douzième année consécutive...

Ne manquez pas les animations sportives au « **Village Plage** », ludiques au Car Podium et sur « **l'espace ville** ». Participez et gagnez de nombreux cadeaux lors de cette journée exceptionnelle.

Une grande soirée spectacle vous attend dès 21 h 30 le 23 juillet, parking du boulevard de la Plage :

La finale locale du tremplin musical « Les Voix de la Chance »

Découvrez un jeune talent local, qui affronte sur scène en live un musicien pré-casté sur internet. Jeune talent, si vous avez manqué votre chance sur le web, tentez la en live devant des milliers de spectateurs !

La séquence musicale NRJ 12 : *concert gratuit d'une « star » NRJ 12*

Le spectacle musical

Mis en scène par Redha, chorégraphe d'exception, la création 2010 est un voyage optimiste et festif dans l'univers de la chance. Profitez en famille d'un spectacle unique qui mêle chant, danse et arts du cirque.

NOUVEAUTÉ 2010

Pour ouvrir le casting au plus large public, un site web est à la disposition de tous les jeunes artistes. Testez en live votre talent et gagnez de nombreux cadeaux !

Tentez dès aujourd'hui votre chance avant le passage de « l'Eté FDJ NRJ 12 ». Inscrivez-vous sur www.lesvoixdelachance.fr

Retrouvez toutes les infos « l'été FDJ NRJ 12 » sur www.ete-fdj.fr.

Programme d'une journée type

- 11 h à 18 h 30 : Quiz et jeux de foule au « Village des Jeux ».
- 13 h 30 à 18 h 30 : Animations sportives au « Village Plage ».
- 15 h : Auditions « Les Voix de la Chance ». Les candidats se présentent avec un support musical : bande play-back sur CD ou MD ou accompagnement acoustique. Pas d'auditions à Toulon.
- 21 h Atlantique / 21 h 30 Méditerranée : Soirée spectacle présentée par Stéphane Jobert
  Finale locale « Les Voix de la Chance »
  Live de M. Pokora
  Spectacle musical « Donner plus de chances à ses rêves ». Mis en scène de Redha

ANIMATIONS ÉTÉ 2010

JUILLET

SEMAINE DU 3 AU 9 JUILLET

Samedi 3 juillet	Toute la journée / Remontée de la Gironde - Randonnée Nautique - Marché fermier et repas de ville - Concert gratuit avec Madrugada, musique brésilienne / Port de la Palmyre
	18 h et 21 h / Théâtre Guignol Lucien Furlan / Parking du centre
Dimanche 4 juillet	Toute la journée / Remontée de la Gironde - Randonnée en kayak, rallyes à pied et à vélo - Mar ché fermier et repas de ville / Port de la PalmyreThéâtre Guignol
	18 h et 21 h / Théâtre Guignol Lucien Furlan / Parking du centre
Lundi 5 juillet	11 h / Maquillage enfants / Office de Tourisme
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - XTET, jazz à géométrie variable / Podium de La Pinède
Mardi 6 juillet	10 h 30 / Chasse au trésor dans la Baie de Bonne Anse / T ennis des Dunes
	18 h et 21 h / Théâtre Guignol Henri Furlan / Parking du centre
	21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Kazino / Square de l'océan
Jeudi 8 juillet	11 h / Chasse aux bonbons / Tennis des Dunes
	21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 9 juillet	10 h 30 / Duo Jazz guitare-voix / Place de La Fontaine
	21 h / Cirque - M. Stéphane Klinsing / Parking du centre
	21 h 30 / Duo des Nonnes - chanson française / Podium de La Pinède

SEMAINE DU 10 AU 16 JUILLET

Samedi 10 juillet	21 h / Cirque - M. Stéphane Klinsing / Parking du centre
Dimanche 11 juillet	10 h / Point info Office de Tourisme / Parking du marché
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	15 h / Régate «Saucisson» - Rdv : 15 h - départ : 16 h / Base nautique de La Palmyr e
	21 h 30 / Laréosol - chanson française aux accents r eggae, rock et ska / Podium de La Pinède
Lundi 12 juillet	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - GeBo-Swing, jazz manouche / Podium de La Pinède
Mardi 13 juillet	10 h 30 / Concours de châteaux de sable / Plage de La Palmyr e
	23 h / Feu d'artifice - Bal Populair e - Orchestre Music Story / Centre bourg Les Mathes
Mercredi 14 juillet	En journée / Exposition de voitures des années 30 - Association Les V ieux Volants / Parking de l'Office de Tourisme de 8 h 30 à 10 h, Boulevard de la plage, dès 13 h
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	21 h 30 / Papa Style et Baldas - ska-r eggae festif / Podium de La Pinède
Jeudi 15 juillet	11 h / Jeux en bois sur dimensionnés - billard à palets, lancer d'anneaux / A venue d'Aunis, La Palmyre
	18 h et 21 h / Théâtre Guignol Lucien Furlan / Parking du centre
	21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 16 juillet	11 h 30 / Le cabaret de Lionceau et Fripouille - clowneries, acr obaties et contorsions musicales / Place de La Fontaine
	21 h 30 / Philippe Ménard - One Man Blues Band / Podium de La Pinède

SEMAINE DU 17 AU 23 JUILLET

Samedi 17 juillet	18 h / Star Circus - cirque enfants / Parking du centre
Dimanche 18 juillet	10 h / Point info - Office de Tourisme / Parking du marché
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	21 h 30 / ODP - concert pop r ock / Podium de La Pinède
Lundi 19 juillet	Tournoi de tennis jusqu'au vendredi 23 juillet / Tennis des Dunes
	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	14 h-18 h / Tournoi de Beach Volley - Volley Ball Club Royan / Plage de La Palmyr e
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Ser ge Felix Tchicaya / Podium de La Pinède
Mardi 20 juillet	En journée / Animations de la Française des Jeux / Centr e ville et plage
	En soirée / Podium de la Française des Jeux / Parking du Mar ché
Mercredi 21 juillet	10 h 30 / Spray Painting - Christian Ladr oue - démonstration et vente de tableaux / Place de la Fontaine
Jeudi 22 juillet	10 h-12 h - 16 h-19 h / Initiation gratuite au Disc-Golf / Boulevar d de la Plage
	20 h 30 / Les Jeudis Musicaux - « Le concert impr omptu » - Ombre et lumière, oeuvres de Svetlanov, Bach, Mozart, Rossini, Villa-Lobos / Église des Mathes, concert payant
	21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP / Podium de La Pinède

Calendrier des Animations

JUILLET - AOÛT

Vendredi 23 juillet	Tournée nationale de la Française des Jeux- 13 h 30-18 h 30 / V illage des jeux, Village des Sports / Square de l'océan, Plage de La Palmyre
	21 h 30 / Grande Soirée Spectacle / Port de La Palmyr e

SEMAINE DU 24 AU 30 JUILLET

Samedi 24 juillet	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Henri Furlan / Parking du centr e
Dimanche 25 juillet	10 h / Point info Office de Tourisme / Parking du marché
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	15 h 30 / Régate «Camembert» - Rdv : 15 h 30 - départ : 16 h 30 / Base nautique de La Palmyr e
	21 h 30 / Spectacle musical et acr obatique - Poésie musicale, clowneries, contorsions et sculptur es acrobatiques / Podium de La Pinède
Lundi 26 juillet	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Jazz New Orléans / Podium de La Pinède
Mardi 27 juillet	10 h 30 / Course d'orientation par équipes de 3 / Of fice de Tourisme
	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Lucien Furlan / Parking du centr e
	21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Kazino / Square de l'océan
Mercredi 28 juillet	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
Jeudi 29 juillet	11 h / Chasse aux bonbons / Tennis des Dunes
	17 h / Jeux en bois sur dimensionnés- billard à palets, lancer d'anneaux / Squar e de l'océan
	21 h 30 / Palmyr' Dance- DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 30 juillet	11 h / Slam et des balles - spectacle de jonglerie sérieusement pour de rir e / Place de La Fontaine
	21 h 30 / Les Révélations Musicales - Delbi, white folk and black gr oove / Podium de La Pinède

SEMAINE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT

Samedi 31 juillet	18 h / Star Circus, cirque enfants / Parking du centre
Dimanche 1er août	10 h / Point info Office de Tourisme / Parking du marché
	10 h 30-12 h 30 et 14 h 30-17 h30 / Jour née Roller - Association Aroc Riders, matériel fourni, parcours initiatique, moniteurs diplômés / Square de l'Océan
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	21 h 30 / Specimen, concert r ock / Podium de La Pinède
Lundi 2 août	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Sun Jazz, jazz standar d / Podium de La Pinède
Mardi 3 août	10 h 30 / Chasse au trésor dans la Baie de Bonne Anse / T ennis des Dunes
	17 h / Jeux en bois sur dimensionnés - billard à palets, lancer d'anneaux / Squar e de l'Océan
	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Henri Furlan / Parking du centr e
	21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Music Story / Square de l'océan
Mercredi 4 août	11 h / Base Andina- animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	21 h 30 / Spectacle U.S. Magic - show visuel où les grandes illusions se succèdent à un rythme fantastique pour le plaisir des plus petits aux plus grands - Tarifs : adultes 13 €, enfants (- 10 ans) 8 € / Espace Multi-Loisirs, Les Mathes
Jeudi 5 août	En journée / Animations de la Française des Jeux / Centr e ville et plage
	En soirée / Podium de la Française des Jeux / Parking du Mar ché
Vendredi 6 août	11 h 30 / Le cabar et de Lionceau et Fripouille - clowneries, acr obaties et contorsions musicales / Place de la Fontaine
	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Lucien Furlan / Parking du centr e
	21 h 30 / 9P Dancefloor Tour - « Retour aux sour ces » / Square de l'Océan - Plage de La Plamyr e

SEMAINE DU 7 AU 13 AOÛT

Samedi 7 août	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Lucien Furlan / Parking du centr e
	21 h 30 / Association Toukouleur - danse africaine / Podium de La Pinède
Dimanche 8 août	10 h / Point info Office de Tourisme / Parking du marché
	10 h 30 / Spray Painting - Christian Ladr oue - démonstration et vente de tableaux / Place de la Fontaine
	14 h 30 / Régate «Vin rouge» - Rdv : 14 h 30 - départ : 15 h 30 / Base nautique de La Palmyr e
	22 h 30 / Feux d'artifice - Bal populair e - Orchestre Music Story / Plage de La Palmyr e
Lundi 9 août	Tournoi de tennis jusqu'au vendredi 13 août / Tennis des Dunes
	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Doyna, jazz klezmer et tzigane / Podium de La Pinède

Calendrier des Animations

AOÛT

Mardi 10 août	10 h-12 h - 16 h-19 h / Initiation gratuite au Disc-Golf / Boulevar d de la Plage
	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Henri Furlan / Parking du centr e
	21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Eric Fallourd / Square de l'Océan
Mercredi 11 août	11 h / Slam et des balles - spectacle de jonglerie sérieusement pour de rir e / Place de la Fontaine
Jeudi 12 août	10 h 30 / Concours de châteaux de sable / Plage de La Palmyr e
	17 h / Jeux en bois sur dimensionnés - billard à palets, lancer d'anneaux / Squar e de l'Océan
	21 h 30 / Palmyr' Dance DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 13 août	11 h / Slam et des balles - spectacle de jonglerie sérieusement pour de rir e / Place de La Fontaine
	18 h / Star Circus - cirque enfants / Parking du centr e
	20 h / Supercross / Route de Dirée, La Tremblade
	21 h 30 / Xavier Renar d et son équipe - chanson française, hommage à Rosa Carks / Podium de La Pinède

SEMAINE DU 14 AU 20 AOÛT

Samedi 14 août	21 h 30 / Oya Expr ess, salsa / Podium de La Pinède
Dimanche 15 août	10 h / Point info Of fice de Tourisme / Parking du marché
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	21 h 30 / Mini tour née du Festival Crescendo - Hamadryad (Canada) - r ock progressif / Podium de La Pinède
Lundi 16 août	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	14 h-18 h / Tournoi de Beach Volley - Volley Ball Club Royan / Plage de La Palmyr e
	21 h / Cirque - M. Stéphane Klinsing / Parking du centr e
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Swing Home T rio, jazz manouche / Podium de La Pinède
Mardi 17 août	10 h 30 / Course d'orientation par équipes de 3 / Of fice de Tourisme
	10 h 30 / Duo Jazz guitar e-voix / Place de La Fontaine
	21 h / Cirque - M. Stéphane Klinsing / Parking du centr e
	21 h / Palmyr' Rétro - Orchestre Kazino / Square de l'océan
Mercredi 18 août	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
Jeudi 19 août	11 h / Jeux en bois sur dimensionnés - billard à palets, lancer d'anneaux / A venue d'Aunis
	21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 20 août	11 h / Chasse aux bonbons / T ennis des Dunes
	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Henri Furlan / Parking du centr e
	21 h 30 / Fonky Good Time - funk et soul / Podium de La Pinède

SEMAINE DU 21 AU 30 AOÛT

Samedi 21 août	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Henri Furlan / Parking du centr e
Dimanche 22 août	10 h / Point info Of fice de Tourisme / Parking du marché
	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
	15 h / Régate «Baguette de pain» - Rdv : 15 h 00 - départ : 16 h 00 / Base nautique de La Palmyr e
	21 h 30 / Blues and Kid - blues électrique / Podium de La Pinède
Lundi 23 août	11 h / Maquillage enfants et magie de rue en déambulation / Of fice de Tourisme
	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Lady Bir d Jazz'Tet / Podium de La Pinède
Mardi 24 août	10 h 30 / Chasse au trésor dans la Baie de Bonne Anse / T ennis des Dunes
	18 h et 21 h / Théâtr e Guignol Lucien Furlan / Parking du centr e
	21 h 30 / Palmyr' Rétro - Orchestre Music Story / Square de l'océan
Mercredi 25 août	11 h / Base Andina - animation musicale au chapeau / Place de la Fontaine
Jeudi 26 août	11 h / Jeux en bois sur dimensionnés - billard à palets, lancer d'anneaux / A venue d'Aunis
	21 h 30 / Palmyr' Dance - DJ JP / Podium de La Pinède
Vendredi 27 août	10 h 30 / Concours de châteaux de sable / Plage de La Palmyr e
	21 h / Cirque - M. Stéphane Klinsing / Parking du centr e
	21 h 30 / Tandem - pop rock / Podium de La Pinède
Samedi 28 août	21 h / Cirque - M. Stéphane Klinsing / Parking du centr e
Dimanche 29 août	21 h 30 / Charlaz - Rock'n Roll, Swing et Rockabilly / Podium de La Pinède
Lundi 30 août	21 h 30 / Palmyr' Jazz - Les voleurs de swing, jazz manouche / Podium de La Pinède

Office de Tourisme

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme a le plaisir de vous présenter le bilan des actions menées au cours du 1er semestre 2010.

Bilan de l'avant saison

Malgré la crise financière qui persiste et la tempête Xynthia qui a fait des ravages sur les littoraux de notre département au mois de février, la fréquentation touristique est restée élevée pendant les vacances de Pâques.

En effet, la commune avait réalisé tous les travaux nécessaires à la remise en ordre de la piste cyclable en front de mer pour le 1er avril.

Les prédictions sur les week-ends de l'Ascension et de la Pentecôte se sont avérées exactes puisque nous avons enregistré une fréquentation aussi importante que lors des journées de juillet, et ce, grâce à un temps chaud et ensoleillé.

Relais Poste

La Poste ayant prévu de fermer le bureau de La Palmyre, l'Office de Tourisme a pris en charge l'ouverture d'un Relais Poste dans ses locaux depuis le début du mois d'avril et a engagé une nouvelle employée à cet effet, Mme Régine Canellas.

Ce Relais est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 d'avril à juin et en septembre, et de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h ces mêmes jours en juillet et août.

Les services de base y sont proposés tels les affranchissements divers, les envois de colis et lettres recommandées mais aucune opération bancaire ne sera possible ainsi qu'aucun retrait de colis, ces services étant disponibles à la Poste des Mathes.

La Base Nautique

La voile scolaire a débuté en mai dernier à La Base Nautique, Palmyr Atlantic Voile. Celle-ci est heureuse de pouvoir à nouveau accueillir l'école des Mathes, dans un cadre naturel exceptionnel et sécurisé.

Des essais de chars à voile ont été réalisés dans la Baie de Bonne-Anse afin de trouver une alternative aux activités nautiques lorsque la marée est basse. En effet, l'ensablement de la baie devenant de plus en plus important, il faut déjà penser à des solutions pour permettre à la Base Nautique de se diversifier et de proposer des activités quelque soit le niveau de la mer.

Côté animations, la Loulou Palmyr Cup a fêté sa 3e édition le week-end du 8 et 9 mai dans une ambiance sportive et conviviale. Les participants étaient au rendez-vous, malgré une météo mitigée. Le samedi soir, un barbecue géant, ouvert à tous, était mis en place pour permettre aux organisateurs, spectateurs et concurrents de partager un moment ensemble, en musique, avec Flex Family, Specimen et DJ Haro en concerts gratuits.

Animations estivales

Compte-tenu du succès r emporté l'an dernier , l'Office de T ourisme a or ganisé pour la seconde année consécutive la Fête de la Saint-Jean, le 24 juin, en partenariat avec de nombreux commerçants de La Palmyre. Un marché ar tisanal s'est t enu au centr e ville en fin d'après-midi et le soir, les spectateurs ont pu assister à un spectacle équestre acrobatique donné sur la plage par l'association Le Cheval Autrement sur des r ythmes enf lammés de jazz manouche et de musique tzigane russe.

Les 3 et 4 juillet pr ochains, la commune accueille la Remontée de la Gir onde. Randonnée nautique, r allyes à pied et à vélo vous sont proposés tout le week-end à La Palmyre et un marché fermier vous permettra de découvrir et de savour er les spécialités de nos fermes. Le samedi soir, venez esquisser quelques pas de danse en bord de mer avec le gr oupe Madrugada qui vous entr ainera dans ses contrées lointaines sur de la musique brésilienne.

Dans ce bulletin municipal, vous retrouverez toutes les animations estivales sur la commune, ce pr o-gramme ét ant également à votr e disposition à l'Office de T ourisme. Comme les années précédentes, la programmation est hétéroclite, il y en aura pour tous les goûts ! Concer ts, spect acles, magie, animations de rue, jeux pour enfants... s'enchaîneront mais ne se ressembleront pas ! La nouveauté de cette année est l'organisation de régates sur la Baie de Bonne Anse en association avec la Base Nautique. Quant à la tournée de la Fr ançaise des Jeux, animation phare de l'été, elle aura lieu le vendredi 23 juillet.

Toute l'année, il vous est possible de louer des courts de tennis sur les terrains des Dunes et des Alouettes en passant par l'Office de Tourisme. En juillet et août, deux professeurs diplômés d'état sont présents sur les tennis des Dunes pour vous proposer stages ou cours individuels. Des tournois de tennis non homologués sont prévus deux fois dans l'été, du 19 au 23 juillet et du 9 au 13 août. Venez nombreux !

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous souhaite une bonne saison à tous !

Association des Parents d'élèves

Depuis le début 2010, l'association des Parents d'Elèves a souhaité s'associer à diver s événements notamment humanit aires : elle a sout enu l'aide à Haïti par un don de 200 eur os et contribué à la collecte de f ournitures scolair es pour des écoles du Sénégal par le biais de la « Sénégazelle ».

Dans un autr e registre plus f estif, elle a également participé au carnaval qui était organisé par le Comité des Fêtes le dimanche de Pâques.

Pour ce qui concerne le domaine scolair e, l'association a f inancé les tr ansports des sor ties scolair es à l'aquarium de La Rochelle et au zoo (respectivement 822 et 260 euros) pour les classes de mat ernelle, CP et CE1 ainsi que celle au Puy du Fou (1 034 euros) pour les classes de CE2, CM1, CM2.

Elle clôtur era cett e année scolair e en or ganisant, conjointement avec les enseignants, la kermesse de l'école le mardi 29 juin 2010 à par tir de 18 heur es. La soirée début era par le spect acle préparé par les élèves et leurs enseignants et se poursuivra par les traditionnels st ands, cour se de r elais et jeux diver s autour d'une buvette où chacun trouvera boissons et gâteaux.

Comité des fêtes et animations

Voici le premier rendez-vous de l'année 2010 et l'occasion de faire un bref rappel de ce que le Comité des Fêtes et Animations vous a proposé au cours de ces derniers mois.

18 décembre : Noël des Écoles

Le déroulement de la journée s'est fait dans l'improvisation car la météo n'a pas été très clémente, un vrai temps de saison. Le matin, le Père Noël s'est rendu à pied à l'école et a accompagné les enfants, sous la neige, jusqu'à la salle multiloisirs pour la séance de cinéma : « Arthur et le retour de Maltazar ». L'après-midi, retour à la salle pour les plus grands pour la distribution des cadeaux après le récital de chants de Noël que les différentes sections avaient préparé. Puis le Père Noël a repris le chemin de l'école pour retrouver les petits qui attendaient avec impatience. Il était fort bien entouré, car cette année des peluches ont fait leur apparition et lui ont presque volé la vedette.

31 décembre 2009 : Réveillon dansant

Le Comité a organisé, pour la troisième année consécutive, un réveillon dansant, animé par l'orchestre Music Story. Les participants étaient beaucoup moins nombreux que les années précédentes, mais ce fut une excellente soirée. La musique s'est d'ailleurs arrêtée avant les danseurs, et il était déjà 6 heures du matin, ce qui ne veut pas dire pour autant que la soirée était terminée pour tout le monde, car pendant que l'orchestre « remballait », nous avons enlevé tables et chaises, et une partie de l'équipe n'a regagné ses pénates qu'à 9 heures du matin.

7 février 2010 : choucroute

Ce premier rendez-vous de l'année est toujours fort apprécié. Cette année, nous avons innové et proposé une choucroute à la place de la traditionnelle paella qui, il faut bien le dire, nous posait quelques problèmes d'organisation à cette période de l'année. Nous n'avons pas regretté ce choix car ce plat d'hier, concocté par les membres de l'équipe, a été fort apprécié. Comme toujours, nous nous sommes mis en quatre pour en assurer le service. L'animation avait été confiée à l'orchestre Jimmy Bercy.

4 avril 2010 : Les Mathes-La Palmyre en musique

En 2009, nous avons fêté la vingtième édition du carnaval corso qui était également la dernière. Mais il n'a pas été facile de trouver un thème de remplacement car à notre grand regret, toutes les pistes envisagées n'ont pas abouti et la précocité de Pâques ne nous facilitait pas la tâche. Mais nous avons réussi à proposer un programme musical varié. Le matin, les enfants s'étaient déguisés et ont défilé dans les rues des Mathes avec les artistes. L'après-midi, la fête s'est poursuivie à la Palmyre où d'autres musiciens attendaient les spectateurs, le tout orchestré par le groupe des « Majoret's », qui a été encore une fois fort apprécié.

13 mai 2010 : vide-grenier foire aux saveurs et aux fleurs

Cette manifestation rencontre d'année en année un succès grandissant et cette année, elle s'est enrichie

d'une foire aux fleurs. Ce premier salon floral, créé à l'initiative de la Municipalité qui s'est chargée de l'organisation, devait concorder avec l'inauguration de l'arboretum situé dans le parc de la Mairie. Mais, pour des raisons pratiques, cette inauguration a été reportée en septembre. C'est un public nombreux qui s'est déplacé tout au long de la journée dont l'animation avait été confiée aux « Gamins de Paris ».

Quelques dates à retenir pour 2010

☞ 21 juin : fête de la Musique aux Mathes en chansons animée par « Sandra Ladyma et Jean-Christopher »
☞ 13 juillet : feu d'artifice aux Mathes suivi d'un bal animé par l'orchestre Atlantide
☞ 22 juillet : Jeudis Musicaux des églises romanes (église des Mathes)
☞ 25 juillet : en soirée, répétition de l'orchestre des Violons sur le Sable à l'EML (ouverte au public)
☞ 8 août : feu d'artifice à La Palmyre suivi d'un bal animé par l'orchestre Éclipse
☞ 7 septembre : soirée avec les antsysans (dans le cadre du 20e anniversaire du jumelage)
☞ 4 décembre : soirée cabaret
☞ 17 décembre : Noël des Écoles

Le Comité des Fêtes n'assurera pas le réveillon 2010.

Kriss DELAHAYE, Présidente
Anne-Marie SPITERI, Secrétaire

Hippodrome de Royan La Palmyre

Dans son cadre verdoyant, l'hippodrome vient de clôturer le meeting de printemps sur une note festive.

En effet, le dimanche 6 juin, la journée « Hippodrome en Fête » mettait à l'honneur les enfants avec multitudes d'animations gratuites : structure gonflable, clown, maquilleuse, poneys, goûter etc. Les adultes n'étaient pas oubliés, puisque des bons de jeux leurs étaient distribués et qu'une tombola, aux lots conséquents, était organisée.

Pour le sport, ce début de saison fort de sept réunions, comportait de nombreuses épreuves phares, notamment au galop avec Le Grand Prix des Galopeurs (Prix Ville de Royan), la Grande Course de Haies (Prix Léon et Pierre Nicolle), et le Grand Steeple-Chase (Prix Hennessy). Les entraîneurs les plus prestigieux n'ont pas hésité à faire le déplacement ; pour le Plat (Rouget / Fabre / Pantall), pour l'Obstacle, les visiteurs de renom (Peltier / Ortet) étant venus défier nos champions locaux (Macaire / Chaillé-Chaillé / Nicolle). À noter que « nos » locaux se sont adjugé les plus belles épreuves.

Le trot était aussi à l'honneur avec quelques courses de niveau Quinté ; à cet effet le crack driver Jean-Michel Bazire s'est déplacé, avec succès à plusieurs reprises, et un des meilleurs professionnels français Thierry Duvaldestin l'a imité, déclarant que nous possédions sans nul doute la meilleure piste en herbe de France...

Le meeting d'été va maintenant s'avancer rapidement avec, dès la première réunion, le prestigieux « Trophée Vert ». Suivront le Grand Prix des Trotteurs, deux épreuves support « Quarté Plus », et bien sûr un florilège d'animations dont une nouvelle journée « Hippodrome en Fête ». (Voir ci-après calendrier).

Nous ne pouvons passer sous silence l'activité soutenue du centre d'entraînement, dont nos deux champions trustent les victoires depuis le début de l'année, tant à Paris qu'en Province.

Fort de tout ces succès, et soucieux de ne pas ternir l'image d'une superbe vitrine connue et reconnue, des travaux sont envisagés afin de se doter d'installations dignes de notre rang. Ceux-ci, pour différentes raisons, étant devenus impérieux, sont bien sûr attendus impatiemment tant par les professionnels que notre public.

Que ce public, si fidèle, et dont l'affluence ne se dément pas, soit remercié, et il est bien entendu convié aux festivités tant sportives que ludiques.

Calendrier Meeting d'Été :

Juillet : 11 / 25 Trophée Vert « Hippodrome en Fête »

Août : 1er Grand Prix des Trotteurs - 4 / 8 / 11 / 22 / 29 Quarté Plus

À noter :

Site Hippodrome :
hippodrome.royan-lapalmyre.9business.fr
Blog : hippodrome-royan17.blogsport.com

U.N.R.P.A. Les Mathes
Une nouvelle équipe pour un nouveau départ

L'année 2010 s'annonçait bien sombre pour la section des Mathes. L'Assemblée Générale prenait acte d'une situation financière inquiétante, l'exercice 2009 se terminant avec un déficit important pour l'association, ce qui laissait craindre le pire pour son avenir. Mais, malgré tout, une nouvelle équipe, bien que réduite, s'est lancée dans l'aventure et s'est fixé pour objectif de faire vivre l'association. La nouvelle commission administrative, élue pour trois ans, est ainsi composée :

Présidente : ..... Micheline OUDART
Vice-Présidente : ..... Yvette PETIT
Trésorière : ..... Gaétane LOCHET
Trésorière-Adjointe : ..... Bernadette JUILLARD
Secrétaire : ..... Anne-Marie SPITERI
Secrétaire-Adjoint : ..... Jean LOCHET
Membres : ..... Evelyne GROULT,
..... Christiane DELAHAYE

Les uns et les autres avons vécu les premiers jours de ce mandat avec une certaine angoisse car n'ayant que quelques euros en banque, nous n'étions pas très rassurés et nous nous demandions si nous n'étions pas en train de nous faire hara-kiri. Mais dès les premiers jours de février, les adhérents reprenaient leurs timbres et grâce à la générosité de nos membres, qui n'ont pas hésité à faire des dons sous des formes différentes (espèces, fournitures diverses), nous avons pu faire fonctionner les ateliers et le foyer. Mais sans aide extérieure, le combat allait être rude.

En fait nous n'étions pas aussi isolés que nous le pensions. En effet, grâce au soutien de notre Fédération (qui nous a accordé un prêt sans intérêt et effacé la dette de 2009 concernant la part des cotisations non reversées), et de la Municipalité (qui nous a octroyé une subvention exceptionnelle en complément de la subvention annuelle de fonctionnement), nous avons retrouvé l'espoir car nous allions pouvoir éponger les dettes de l'exercice 2009.

Toutes ces aides sont subordonnées à une gestion rigoureuse, ça va de soi, et nous avons dû faire des choix, ce qui nous a conduit à supprimer les thés dansants qui étaient la source la plus importante du déficit de l'année écoulée ; le nombre de participants diminuant au fil des mois, les recettes étaient loin de couvrir les frais inhérents à cette manifestation (orchestre, SACEM, location de la salle...).

Quant à leur avenir, il est encore trop tôt pour en décider car notre situation financière, bien qu'elle se soit améliorée au fil des mois, n'en reste pas moins fragile car nous devons rembourser le prêt qui nous a été consenti et retrouverons-nous la clientèle, rien ne peut nous l'assurer.

Cette nouvelle équipe s'est également fixé pour but de recréer un climat de convivialité et le 1er avril elle a organisé un déjeuner surprise, et quelle ne fut pas sa surprise d'avoir dû refuser du monde car nous ne pouvions pas pousser les murs du foyer. Ce fut un moment formidable où chacun a mis la main à la pâte pour que tout se passe bien, qu'il s'agisse du service, de la vaisselle (ces messieurs se sont surpassés), sans oublier la décoration des tables et la cuisine. L'essai ayant été transformé, un nouveau rendez-vous a été fixé au jeudi 24 juin juste avant la trêve estivale, et ces animations sont ouvertes à tous, adhérents ou non.

Nos ateliers et leurs animateurs

En ce qui concerne les activités proposées, elles ont été toutes maintenues. En dehors de la gymnastique pour laquelle nous faisons appel au service d'une professionnelle, tous les ateliers sont animés par des bénévoles qui ont su mettre leur expérience ou leur passion au service des autres. Pour participer à l'ensemble de ces activités (sauf le tennis), il faut être à jour de sa cotisation qui inclut l'assurance. Une séance de découverte gratuite est proposée pour chaque activité.

Vélo : Michel Salinas et Roger Oudart

Gymnastique : Yvette Petit

Informatique : Michel Louis

Une bonne nouvelle concernant l'at elier informatique. Dans le cadre de l'appel à projet r elatif au plan régional d'é - quipement informatique des associations de per sonnes âgées, nous venons de r ecevoir un courrier de la Présidente de la Région Poitou-Charentes nous informant que la Commission P ermanente, lor s de sa réunion du 7 mai 2010, a décidé de nous attribuer un ordinateur recyclé.

Danses de salon : Evelyne Groult

Marche découverte : Émile Bellais et Alain Ladrat

Le Foyer : Micheline Oudart et Gaëtane Lochet

Le jeudi, le f oyer réunit les amat eurs de car tes, jeux de société, ou autr es, mais sur tout est un lieu d'échanges impor tant pour r ompre la solitude ; un goûter est or ganisé qui est également l'occasion de fêter les anniver saires. T ous les dernier s jeudis du mois, c'est le petit loto, très original dans sa conception puisque sont mis en jeu les lots que chacun apporte. Et puis la majeur e partie de l'équipe administrative est là pour recevoir et répondre à chacun.

Tennis : Georges Brisson-Goulvant

Il ne s'agit pas d'une activité mais de la gestion du tennis de la mairie qui a été confiée, par convention, à l'UNRPA qui, en contrepartie, perçoit la moitié des recettes générées. P our tout r enseignement, le contacter au 05.46.22.42.54.

Planning de rentrée des activités

Durant l'été, en dehors du vélo, tous les ateliers suspendent leurs activités. V ous trouverez ci-dessous le calendrier de la r entrée 2010. Les dat es de r eprises sont variables car nos bénévoles, bien que r etraités, ont également besoin de vacances... Nous allons vraisemblablement, en octobr e, reformer un gr oupe vocal, sous la houlette de M[me] SCHEYDER ; il faut un minimum de 10 par ticipants pour qu'il r edémarre, aussi n'hésit ez pas à vous inscrir e dès maint enant pour que nous puissions le pr ogrammer.

- ☞ Le foyer réouvrira le jeudi 2 septembre à partir de 14 heures
- ☞ En ce qui concerne le « Vélo », des horaires différents sont proposés en fonction des saisons :
  - de juin à octobre, rendez-vous le mardi matin à 8 heures 30 devant le local.
  - pour les autres périodes, le rendez-vous est toujours le mardi mais à 14 heur es
- ☞ L'informatique reprendra le mercredi 22 septembre de 14 heures 30 à 17 heures 30 (inscriptions préalables directement sur le site m.informatique@orange.fr ou au foyer le jeudi à partir du 2 septembre).
- ☞ Les danses de salon r eprendront le jeudi 2 septembre de 17 heures 30 à 18 heures 30 .
- ☞ La gymnastique r eprendra le vendr edi 10 septembre de 11 heures à 12 heures.
- ☞ La marche découver te r eprendra le vendr edi 17 septembre à 14 heures (rendez-vous au foyer).
- ☞ L'ensemble vocal pourrait démarrer en octobre, le lundi soir à partir de 18 heures
- ☞ Journée Portes Ouvertes : le jeudi 30 septembre de 14 heures 30 à 18 heures.

Pour tout r enseignement et inscriptions, cont acter, la Présidente au 05.40.51.16.48, ou la Trésorière au 05.46.36.08.78 ou la Secrétaire au 05.46.23.63.39.

Lotos de l'été : les jeudi 15 juillet et mercredi 18 août.

Nous vous souhaitons un e xcellent été et espér ons vous retrouver nombreux à la rentrée.

La Présidente, Micheline OUDART
La Secrétaire, Anne-Marie SPITERI

Association des Pêcheurs de la Côte de Beauté

Le dimanche 28 mars 2010, l'association des Pêcheurs de la Côte de Beauté a organisé comme tous les ans, en partenariat avec la commune des Mathes et l'ONF, le nettoyage de la plage située entre le phare de la Coubre et la pointe du Rhin. Une cinquantaine de personnes de l'Association et de nombreux bénévoles ont rendu ce site plus propre pour un certain temps.
Les déchets ont été stockés en bordure du chemin qui menait à l'ancien sémaphore, ce qui a permis aux services municipaux, que nous remercions vivement, de les évacuer.
Notre Association a été créée en 1975 par des passionnés de pêche en surfcasting et amoureux de la nature. Une soixantaine d'adhérents anime cette association qui organise plusieurs concours de pêche à la pointe du Rhin. Les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous mais le principal est de participer.
Cette année nous avons déjà organisé 2 concours : un nocture qui a réuni 16 pêcheurs où il a été compté 11 poissons pour un poids de 7 kg, le deuxième concours de jour a réuni 17 pêcheurs qui ont pris 21 poissons pour un poids de 11 kg.
Tous nos poissons sont maillés, les petits étant remis à l'eau et non comptabilisés.

Des lots sont remis aux vainqueurs. La mer est généreuse, sachons la protéger en pratiquant une pêche responsable.

Voilà arrivée la saison de la pêche au maigre, poisson trophée pour tout pêcheur de surfcasting. Je souhaite à vous tous, pêcheurs débutants ou chevronnés, de voir se courber votre canne à pêche et d'entendre chanter votre moulinet sous la touche puissante de ce poisson qui peut peser plusieurs dizaines de kilos.
Venez passer avec nous des parties de pêche inoubliables sur nos belles plages de Charente-Maritime.

Soutien scolaire mathéron

L'activité de l'aide aux devoirs pour cette année a été assidue auprès de 16 enfants du C.P. au C.M.2. Nous les remercions pour leur sourire et leur assiduité.
M^me^ Terrades, M^me^ Demont et M^me^ Freund poursuivront l'année prochaine cette aide aux devoirs et sollicitent d'éventuels bénévoles pour continuer cette activité.
Bonnes vacances à tous.

La présidente, Marise FREUND

La Boule mathéronne

Le bilan de saison 2009 a été meilleur que prévu ce qui n'était pas gagné d'avance. Mais grâce à mon équipe et quelques bénévoles, tout s'est très bien passé, surtout dans la Pinède à La Palmyre, où les concours ont eu encore plus de succès.
Nous sommes prêts à repartir au moins pour un an de fin juin à début septembre, toujours à 15 heures.
Il y aura deux lotos un en juillet et un en août.
En remerciement de la fidélité des joueurs et des copains avec nous depuis longtemps (pour certains 22 ans), un nouvel équipement a été offert gracieusement.
A bientôt dans nos petits concours et bonnes vacances.

Jean-Jacques BONNET et son équipe

Moto Club de la Presqu'île d'Arvert

Vendredi 13 août, de 14 h à 18 h et de 20 h à 23 h45, au terrain des Étains, route du Luna Park, aura lieu le championnat de France de Super cross ainsi qu'une démonstration de freestyle.
Vous remerciant par avance de votre soutien à l'égard de notre association.

Le président, R. HAUTIER

Comité de jumelage : commémoration des 20 ans

Déjà 20 ans !

Nos amis Valdotains nous rendent visite du 4 au 11 septembre 2010.

Nous sommes très heureux de les recevoir.

À cette occasion, des manifestations seront organisées durant cette semaine.

Une date à retenir le dimanche 5 septembre, pour la journée officielle :

commémoration, vin d'honneur et dîner dansant

Cette année notre loto est prévu le mercredi 28 juillet.

Venez nombreux !

Le président, Gérard BRISSON-GOULVANT

Le père Résenterra nous quitte

Le père Michel Résenterra, curé des cinq paroisses de la Presqu'île d'Arvert depuis 2003 (La Tremblade, Étaules, Les Mathes, Arvert et Chaillevette) se rappelé à d'autres fonctions au mois de septembre prochain. Dans le cadre de l'évolution normale de son sacerdoce, il deviendra le nouveau doyen de Marennes-Oléron et sera donc affecté sur l'île.

Jusqu'alors, il résidait au presbytère de La Tremblade. Sa tâche était lourde. Le père François Lemoine, d'Étaules, lui apportait une aide précieuse pour la célébration des messes, mais il devait assumer tous les autres offices tels que les enterrements (jusqu'à cinq par semaine), les mariages ou les baptêmes. S'ajoutaient à cela les célébrations dominicales de La Palmyre ou de Ronce-les-Bains pendant la saison estivale qu'il ne pouvait assumer sans la collaboration très opportune de prêtres à la retraite ou en vacances dans notre région.

Des religieuses à demeure à La Tremblade et aux Mathes ont pu l'assister pendant plusieurs années, mais elles ont toutes été rappelées par leurs congrégations respectives. Une bonne équipe de laïcs dévoués assume désormais ces fonctions, notamment pour organiser les enterrements ou assurer les permanences du presbytère de La Tremblade du mardi au samedi.

Les fidèles des paroisses de la Presqu'île d'Arvert ont fêté le 30 juin dernier les 25 ans de sacerdoce du père Guy-Michel Résenterra en même temps que son départ vers le poste de doyen de Marennes-Oléron. Il nous manquera. Cependant, une question reste posée : qui lui succédera ou, plus exactement, y aura-t-il quelqu'un pour lui succéder ? Souhaitons-le vivement.

Liliane Herbulot,
Association Sainte-Marie

O.S.M.

Le 4 juin 2010, le bur eau de l'OSM s'est réuni pour élire son nouveau bureau suite à l'assemblée générale tenue le même jour.

Le nouveau bureau se compose ainsi qu'il suit :

- Président: ..... MOLLE Thierry
- Vice-président: ..... DA CRUZ José
- Secrétaire : ..... DA CRUZ Emmanuelle
- Secrétaire adjoint : ..... BALZA Sophie
- Trésorier : ..... SARDA Thierry
- Trésorier adjoint: ..... TURPIN Grégory

En cette fin de saison, nous sommes tous très fiers de l'école de foot :

- Les benjamins ont f ini premiers de leur poule ; les efforts ont payé grâce à leur nouvel entr aîneur T. Sarda que l'on félicit e pour l'obt ention de son Initiateur 1 ainsi que de son diplôme d'arbitr e.

- Les poussins, quant à eux, ont été invaincus lors de la 2 e phase et ont f ini 14 e sur 212 équipes au Challenge Boulogne.

T. Molle, grâce à la réussit e de son Initiat eur 2 en février, entr aînera l'année pr ochaine, en plus des poussins, les benjamins et les U15.

- Enf in, les début ants, encadrés par José Da Cruz, ont montré de réels pr ogrès sur les plat eaux et une belle complicité est née entr e les enf ants et leur s parents.

La saison s'est clôturée sur la Journée Nationale des Débutants organisée aux Mathes où, malgré le temps pluvieux, de nombr euses équipes régionales sont venues participer et nous les en r emercions.

À cett e occasion, nous avons eu l'honneur d'avoir la présence de M. le Mair e, venu encour ager tous ces enfants et leur remettre les récompenses bien méritées!

Quant aux seniors, ils sont 2e ex æquo à l'heure d'aujourd'hui mais le classement général n'étant pas définitif, nous pouvons encor e espérer la montée!

Dans tous les cas, ce fut une très bonne saison pour tout le monde et nous espér ons continuer sur cett e lancée!

Nous t enions à r emercier l'ensemble du Conseil Municipal de nous avoir f ait conf iance en nous accordant une meilleur e subvention ; ce qui nous a permis de moderniser le matériel et de f inancer les stages d'éducat eurs dont la présence est indispensable dans les clubs de foot aujourd'hui.

Cette volonté de toujour s s'amélior er nous est très chère alors un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent et par ticipent à la vie du club (sponsor s, bénévoles, parents, grands-parents...).

Nous comptons sur leur f idélité l'année pr ochaine... Fidélité que je r etrouve parmi les dirigeants not amment celle de M. René Callet médaillé, r appelons-le, pour ses 35 années de ser vices au sein du club.

Nous avons une pensée tout e par ticulière pour M. Blin qui nous a quittés cett e année et qui a, lui aussi, participé activement à l'OSM.

Pour la saison pr ochaine, nous espér ons encor e accueillir d'autr es joueur s. P our ceux qui souhait eraient intégr er notr e club , ils devr ont cont acter M. Molle Thierry au 06-21-16-28-63

Avant de nous r etrouver sur un t errain, nous organisons cet été un concour s de belot e qui aur a lieu le vendredi 16 juillet. V enez nombr eux et bonnes vacances à tous !

Le Président, Thierry MOLLE

› Tribune libre

le littoral du 12 Mars 2010

Xynthia : à quelque centimètres près...

Communiqué de l'ASCO du Marais Doux de La Tremblade.

Le bilan désastreux de la tempête Xynthia est venu (s'il en était besoin) renforcer notre conviction de l'incompatibilité de l'urbanisation dans les zones les plus basses de notre Presqu'île.

Depuis des années, nous dénonçons les divers aménagements qui viennent réduire le champs d'inondation de notre marais.

La commune des Mathes est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire.

Le Plan Local d'Urbanisme en rigueur (donc validé par les services de l'Etat) dans cette commune, ignore totalement les zones humides allant même (ce que l'on ne peut que qualifier d'aberration) jusqu'à rendre urbanisable notre canal principal. Eh oui ! aux Mathes, on peut même construire dans l'eau ! Mais l'heure n'est plus à la polémique.

Aujourd'hui, c'est d'appel à la raison qu'il s'agit.

Nous devrons rester humbles devant la force des éléments quand ils se déchaînent.

Les syndicats de marais, n'ont pas vocation à émettre des avis sur l'urbanisation. Cependant, la situation est telle que nous y sommes obligés. Il en va d'abord de vies humaines mais aussi du déclin ou de l'essor des trois poles économiques de notre Presqu'île que sont le tourisme, l'ostréiculture et l'agriculture.

Tourisme et ostréiculture dépendent de la qualité de l'eau douce qui transite dans notre marais.

L'agriculture céréalière, souvent montrée du doigt, dès que des pollutions apparaissent, est très raisonnable sur notre périmètre syndical, et nous travaillons à son amélioration avec pour objectif : un impact zéro.

L'élevage bovin, en grande difficulté économique, joue un rôle essentiel dans l'entretien du marais. Le coût de sa disparition serait beaucoup plus élevé que les aides à son soutien.

L'imperméabilisation des sols, conséquence de l'urbanisation des versants de notre marais, engendre des vitesses trop importantes des eaux de ruissellement, que nous ne maîtrisons plus aujourd'hui ; un effet entonnoir dû à la physionomie du marais ; une montée du niveau de l'eau trois fois plus importante dans les parties basses, qu'avec des sols perméables.

Les risques de submersion des habitations les plus basses par l'eau de pluie sont statistiquement plus probables qu'une submersion par les eaux de mer. Si un jour ces deux phénomènes se conjuguent...

A quelques centimètres près, la montée des eaux dûe à Xynthia n'a pas eu de conséquences à La Tremblade (Ecluse de l'Atelier : principal rempart de notre marais avec la mer) ou à La Palmyre où elle s'est arrêtée derrière la capitainerie du port évitant pour La Tremblade, la submersion du marais et pour La Palmyre, celle de centaines de résidences jouxtant le port.

Rappelons qu'historiquement ces deux lieux étaient le lien Gironde-Seudre.

Il est indispensable qu'un moratoire sur l'urbanisation des zones les plus basses de notre Presqu'île soit décidé dans l'attente de l'application stricte des différents textes de loi.

Nous appelons nos élus à tout faire pour qu'aujourd'hui plus aucun permis de construire ne soit délivré en zone humide, même si le Plan Local d'Urbanisme le permet.

Avec les ostréiculteurs, l'association NATVERT et nous l'espérons, la grande majorité de la population locale, nous resterons mobilisés le temps qu'il sera nécessaire pour que les lois soient réellement appliquées pour la préservation des personnes et des biens, mais aussi celle du rôle d'épurateur naturel que doit conserver notre marais.

Charles Claude,
vice-président.

XYNTHIA : À QUELQUES CENTIMÈTRES PRÈS... DE LA SOTTISE !
Communiqué de la Commune des Mathes-la Palmyre
Tribune Libre suite à l'article paru dans le Littoral du 12 mars 2010

« Les abrutis osent tout et c'est à cela qu'on les reconnaît ! ». On ne peut s'empêcher de paraphraser Michel Audiard et sa célébrissime formule quand on prend connaissance de cette déclaration signée par M. Charles, Vice-Président de l'A.S.C.O., coutumier des déclarations urbi et orbi.

En effet, la Commune des Mathes est régulièrement visée et d'une façon totalement diffamatoire car les nouvelles affirmations de cet individu, parues dans le littoral du 12 mars 2010, sont absolument inexactes.

Affirmer que les zones humides ne sont pas cartographiées qui plus est « on peut construire dans l'eau aux Mathes » est d'une telle incongruité que cela disqualifie, s'il en était besoin, l'auteur de ce propos. Et comme si cela n'était pas suffisant, l'affirmation gratuite et totalement fausse « à quelques centimètres... la montée des eaux due à Xynthia n'a pas eu de conséquences à la Palmyre où elle s'est arrêtée derrière la capitainerie évitant la submersion de centaines de résidences jouxtant le port » : on frise le délire !

M. Charles, le vice-président de cette association et fondamentaliste radical des roseaux, n'hésite pas à faire des raccourcis pour appuyer son argumentation en assimilant zone humide et zone inondable ou submersible. Il est rappelé que la Commune des Mathes, que ce soit lors de la tempête du 27 décembre 1999 ou de la tempête Xynthia du 28 février 2010, n'a eu à déplorer aucune inondation de maisons individuelles ou d'équipements publics ni sur son littoral, ni dans les parties les plus basses de son territoire, et ce malgré les propos mensongers que se complaît à colporter ce vice-président.

La vérité est la suivante : la Commune des Mathes-la Palmyre :

- n'a eu à subir AUCUNE INONDATION chez les particuliers,
- n'a eu, et c'est heureux, que des dégâts au niveau de sa défense de côte et de la voirie qui chemine le long de la « Promenade des 2 phares » et de la voirie de l'esplanade de la base nautique,
- n'a eu qu'un léger affaissement de la digue du port qui a nécessité le repositionnement de certains blocs (en attendant des travaux de renforcement prévus avec la collaboration des services départementaux et déjà programmés depuis l'automne dernier à cet endroit, et à la hauteur de la plage des Pins de Cordouan).

En résumé, la Commune a certes subi des dégâts sur sa défense de côte et sa voirie, estimés à 1 M€, mais n'a eu à déplorer aucun dommage chez les privés.

C'est à se demander si l'individu rédacteur de cette tribune et indirectement son association, n'auraient pas souhaité la destruction de la station ? Mais tel n'a pas été le cas. Comme d'ailleurs en 1999 où les dégâts ont été limités et réparés avec une grande célérité. Là encore, lors des travaux d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels à partir de 2001, il s'est trouvé un cabinet d'études de la Rochelle pour affirmer haut et fort devant le sous-préfet du moment, contre toute évidence, que le centre de la Palmyre avait été complètement inondé ! Cette Commune suscite tellement de jalousie que l'on a la fâcheuse tendance à l'instrumentaliser à des fins obscures (ou peut-être très évidentes) ça commence à bien faire !

Notre réactivité, bon sens, soin pour l'entretien des biens communaux, propreté, fleurissement, parfait équilibre entre l'espace naturel et une urbanisation maîtrisée (d'ailleurs les possibilités de construction sur la station de la Palmyre n'existent quasiment plus), art de vivre et implication de la Municipalité et des services communaux, etc., ne font guère plaisir aux médiocres et aux envieux ce qui explique les attaques venant de certains milieux et lobbys qui ne cessent de se développer ces derniers mois.

Pour en finir avec Xynthia, nous avons naïvement cru comprendre que d'autres Communes de la presqu'île avaient été durement frappées (nous partageons leurs difficultés et leur apportons notre soutien) mais là encore, M. Charles pense que c'est nous qui avons frôlé la catastrophe alors que d'autres ont subi des dommages certains chez les particuliers et les professionnels.

Pour l'information de ceux qui nous scrutent si précisément d'une manière aussi malveillante, sachez que nous allons (et nous avons déjà une partie du travail effectué à ce jour), réaliser une cartographie des cotes NGF de notre Commune qui démontrera très vite que toutes les habitations situées sur la Commune sont au minimum à 3 m NGF et l'immense majorité à plus de 4 m NGF.

Pour contredire encore une fois nos détracteurs, la Commune des Mathes est soucieuse de la légalité et il n'est pas question depuis la loi de juin 2008 relative aux zones humides, de construire sur des zones humides. Encore une fable !

Par ailleurs, la qualité de nos eaux de baignade est depuis des années classée A. La Commune des Mathes est soumise à un P.P.R.N. au titre de l'érosion et de la submersion marines et des feux de forêt, depuis 2003, et tous les permis sont instruits en stricte application de cette réglementation et de la loi sur l'eau.

En outre, les représentants de l'État, hauts fonctionnaires, sur l'arrondissement de Rochefort, ont coutume de dire qu'ils rencontrent deux types de difficultés majeures dans leurs missions, la première est la gestion des gens du voyage (ce qui est un standard national), et la seconde est le rejet des eaux douces de marais dans la Seudre, en raison des intérêts conflictuels entre l'agriculture et l'ostréiculture. La stratégie inconsciente de ces derniers consiste à trouver un ennemi commun : l'urbanisation, personnalisée par notre Commune et qui leur sert de bouc-émissaire.

Les petits khmers verts du marais qui nous harcèlent sans arrêt ne devraient pas avoir la possibilité de dévider des tissus de bêtises et de contre-vérités dans des organes de presse soucieux de la réalité des faits. Déjà internet suffit comme lieu de prédilection aux mensonges et aux calomnies en tout genre !!! Ils feraient mieux de s'occuper de l'entretien de leurs marais et laisser ceux qui contribuent par le sérieux de leur gestion, à mettre en valeur leur belle commune afin qu'elle génère le plus possible d'emplois si précieux dans la période difficile que nous traversons.

Le Maire des Mathes-la Palmyre
et son Conseil Municipal unanimes

Association des Pupilles de la Nation de Charente-Maritime
Siège social : Maison des Associations - 61 bis, rue Paul Doumer - 17200 Royan
Secrétariat : 1, rue des Cytises - 17420 St-Palais-sur-Mer
Tél. 05 46 06 91 88 - Mail : mober17@orange.fr
Association loi 1901 - J.O n° 22 du 30 mai 2009
Affiliée à la Fédération des Pupilles de la Nation à Strasbourg
et à la Fédération Nationale André Maginot - Groupement 252

Information

Nous avons apprécié l'aide que nous ont apportée les mairies de Charente-Maritime contactées en août dernier pour un recensement des Pupilles de la Nation. Nous les en remercions vivement.

Depuis notre effectif est passé de 48 à 76 à ce jour, plus d'une centaine de Députés et Sénateurs de toutes tendances ont déposé auprès du Gouvernement des motions et textes de lois tendant à rétablir rapidement l'égalité entre tous les Pupilles et pour certains, demandant la création d'une taxe sur le commerce des armes au profit des victimes de guerre.

Une commission dite Audouin s'est tenue et a rendu un rapport dans lequel nous constatons et regrettons le maintien des discriminations et la création d'autres divisions.

Le Président de la Fédération Nationale des Pupilles de la Nation, M. Rodenstein :

- a envoyé une lettre ouverte dans ce sens au Présdent de la République. Cette lettre a été adressé à nos députés, aux grands journaux nationaux et régionaux, aux chaînes de télévision et radio. Elle sera publiée dans Le Monde daté du 08 décembre 2009 et qui sortira à Paris le lundi soir. Elle est également parue dans Sud-Ouest du 24 novembre 2009.

- attend par ailleurs, une date d'audience chez M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée et une autre chez M. Gérard Larcher au sénat.

Nous ne renonçons pas, mais ce n'est pas gagné en particulier pour les grands oubliés : ceux de la guerre 14/18, Indochine, Algérie...

Pour avancer nous devons être nombreux, unis, et vigilants. Notre but est d'obtenir L'égalité pour tous les Pupilles de la Nation.

Vous pouvez nous rejoindre à l'Association des Pupilles de la Nation de Charente-Maritime (A.P.N. 17) - Maisons des Associations - 61 bis, rue Paul Doumer - 17200 Royan

Secrétariat et contact : M. Bernard Bray - 1, rue des cytises - 17420 St-Palais-sur-Mer - Tél. 05 46 06 91 88

Pour le C.A., le Président, M. Bray

À votre Service

• **MAIRIE** – 10, rue de la Sablière – BP 60013 - Les Mathes - Tél : 05.46.22.48.72 – Fax : 05.46.22.49.23 – Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
• **OFFICE DU TOURISME** – 2, avenue de Royan – La Palmyre
Tél : 05.46.22.41.07 – Fax :05.46.22.52.69 – Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com
En saison, du 1er juillet au 31 août
tous les jours sans interruption de 9 h à 19 h
Avant et après saison, du 1er avril au 30 juin et septembre
du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h - le dimanche matin de 10 h à 12 h 30
Hors saison
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - le samedi matin de 9 h à 12 h
• **RELAIS POSTE - LA PALMYRE (OFFICE DE TOURISME)**
Avril, mai, juin et septembre : du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30
Juillet - août : du lundi au vendredi : 9 h-13 h et 16 h-19 h
LA POSTE – LES MATHES – Tél/Fax : 05.46.22.42.69
du 28 juin au 14 septembre
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h - le samedi de 9 h à 12 h
du 15 septembre au 27 juin
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
Heures des levées : en semaine 12 h - le samedi 9 h
• **TRÉSOR PUBLIC** – 37, rue de la Seudre – 17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.00.85 – Fax 05.46.36.52.70
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
• **GENDARMERIE** – 6, avenue du Général de Gaulle – 17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.11.43
• **GENDARMERIE** – LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT) - Tél : 05.46.22.52.25
• **ASSISTANTE SOCIALE** – Mme DANJOU – permanence tous les mardis en mairie de 9 h à 10 h 30
• **ÉCOLE MATERNELLE** -10, rue Henri Erable – LES MATHES - Tél : 05.46.23.63.59
• **ÉCOLE PRIMAIRE** - 10, rue Henri Erable – LES MATHES - Tél : 05.46.22.44.26
• **E.D.F – G.D.F** -Avenue du Marechal Leclerc - 17200 ROYAN - Tél : 08.10.08.03.33
• **SERVICES MÉDICAUX**
LES MATHES – Cabinet médical :
- INFIRMIERS - SCP COUCHAUX – POUILLAT - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.42.90
- MÉDECIN - Dr PINEAU -8, rue Sainte-Marie -Tél : 05.46.22.41.80
- OSTÉOPATHE -Marion PINSON - 8, rue Sainte-Marie - Tél : 06.67.96.69.70
- KINESITHERAPEUTE - M. GOHARD- 8 rue Sainte Marie - Tél. : 06.07.44.34.96

LA PALMYRE
- MÉDECIN Dr MARTINEZ- 3, rue d'Auvergne - Tél : 05.46.23.60.45
- INFIRMIERS - SCP COUCHAUX – POUILLAT - 4, place d'Aquitaine - Tél : 05.46.22.48.87
- PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard des Trémières - Tél : 05.46.22.40.82

• **SNCF ROYAN** - Tél : 05.46.05.62.32 ou 36.35
• **TAXI** – Nathalie DÉSIRÉ - Tél : 05.46.22.32.74 ou 06.75.23.62.27 - Station rue de la sablière - Les Mathes - Office de Tourisme – La Palmyre
• **ORDURES MÉNAGÈRES** - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort – 17200 ROYAN - Tél : 05.46.22.19.27
RAMASSAGE DES ORDURES MENAGÈRES
- 15 juin au 15 septembre : tous les jours sauf le mercredi
- Du 1er avril au 14 juin : le lundi, le jeudi et le samedi
- Du 16 septembre au 31 mars : le lundi et le jeudi

TRI SELECTIF - tous les mercredis
DÉCHETS VERTS - du 1er juin au 30 novembre : le lundi. Le reste de l'année : 2e et le 4e lundis du mois. Décembre : lundi 6 et lundi 20
Les sacs plastiques ne sont définitivement plus ramassés.
DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS POLE ECOLOGIE URBAINE - Tél : 05.46.39.64.64
acceptent les plastiques, le verre, les batteries, la ferraille, les piles, les huiles etc.
La Tremblade : du 1er janvier au 31 décembre ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.
Chaillevette : du 1er janvier au 31 décembre ouvert lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
Fermé mardi, dimanche et jours fériés.
• **MARCHÉS :**
AUX MATHES : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, marchés tous produits, du 15 juin 2010 au 15 septembre 2010.
les vendredis matins du 16 septembre 2009 au 14 juin 2010
les mardis et les vendredis matins de Pâques au 14 juin 2010 et du 15 au 30 septembre 2010.
À LA PALMYRE : les dimanches et les mercredis matins du 4 avril au 30 septembre 2010.
les dimanches matins du 1er octobre au 7 novembre 2010
les mercredis soirs du 30 juin 2010 au 1er septembre 2010.

SECOURS

- **POMPIERS** - Tél. : 18
- **CASERNE** - 19, Zone artisanale de Brassons - La Tremblade - Tél. : 05 46 36 03 32
- **SAMU** - Tél. : 15
- **SECOURS EN MER** - (crossa Etel) Tél. : 02 97 55 35 35 et le 16 pour les na vigateurs
- **CLINIQUE PASTEUR** - à Royan - Tél. : 05 46 22 22 22
- **HÔPITAL MALAKOFF** - à Vaux-sur-Mer - Tél. : 05 46 39 52 52
- **CENTRE ANTI-POISON** - à Bordeaux - Tél. : 05 56 96 40 80
- **CENTRE TRANSFUSION SANGUINE -** à Saintes - Tél. : 05 46 93 53 44

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

la Charente Maritime

Nature Plein Cadre

La Palmyre

Les Mathes

Imprimerie LAGARDE - BREUILLET - 05 46 22 70 55